



ETAT DES LIEUX DE LA PRECARITE ENERGETIQUE & MOBILISATION DES ACTEURS EN PACA

Une étude action du RREP

ETAT DES LIEUX REGIONAL SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE



Février 2011

Avec le soutien de



Le projet ELPE, Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en PACA, est porté par 3 associations, GERES, ECOPOLENERGIE et LOUBATAS qui travaillent sur la précarité énergétique depuis plusieurs années via des actions de terrain (projet Habitat Energie & Solidarité), l'animation du Réseau Régional Energie & Précarité (RREP), le projet européen FinSH...

Le projet ELPE a été monté pour conforter la dynamique initiée en 2007 par le Réseau Régional Energie & Précarité¹ (RREP) qui a permis d'engager un travail d'échanges et de mutualisation des expériences avec les acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique en PACA et de pointer les besoins des territoires sur cette problématique.

Il vise à :

- Mieux caractériser le problème de la précarité énergétique en PACA,
- Renforcer la connaissance des acteurs et des actions de lutte contre la précarité énergétique,
- Consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon local, départemental ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité,
- Encourager l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins identifiés.

Le projet est mené en deux grandes étapes, avec dans un premier temps un état des lieux à l'échelle régionale puis l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic à l'échelle territoriale en s'appuyant sur 4 territoires pilotes. La mobilisation des acteurs est conduite à la fois au niveau régional et local. L'ensemble des résultats sera partagé avec les acteurs régionaux.

Les partenaires techniques pour les diagnostics territoriaux sont : l'association CEDER (84), le PACT 04, le Parc Naturel Régional du Verdon et la Communauté du Pays d'Aix. Le centre de recherche Norbert Elias accompagne l'équipe porteuse sur la méthodologie des états des lieux ainsi que sur un apport de la recherche sur les conclusions.

Le projet ELPE est piloté par les associations



Et soutenu par :



¹ Présenté en annexe

SOMMAIRE

Introduction	5
Objectifs de l'état des lieux et résultats attendus	5
La précarité énergétique : un phénomène en cours de caractérisation	5
Des tentatives de définitions	5
Quantifier le phénomène	6
Méthodologie pour l'état des lieux	8
Précautions méthodologiques / limites du champ d'étude	8
Des ménages vulnérables	10
Une population inégalement répartie	10
Des ménages à faibles revenus	12
La composition des familles et des ménages	14
Répartition de l'âge	15
Statut d'occupation	16
Des logements affichant de mauvaises performances énergétiques	18
Caractéristiques du logement en PACA	18
La répartition des Maisons individuelles, logements sociaux et logements collectifs privés en PACA.	18
les logements à risque pour les ménages modestes.	21
Des prix de l'énergie en hausse et des consommations d'eau relativement élevées	26
Le prix de l'électricité en France	26
Le prix du gaz naturel	27
Le prix du bois	28
Une situation spécifique concernant l'approvisionnement électrique	28
Le prix de l'eau : Des disparités entre les départements de la Région PACA	29
Les aides financières pour sortir de la précarité énergétique	31
L'aide aux ménages	31
Les aides aux impayés d'énergie du Fonds Solidarité Logement :	31
Les aides directes aux impayés d'énergie et d'eau des autres partenaires (CAF, CCAS, associations) :	34
Les tarifs sociaux de l'énergie :	34
L'aide à la cuve	35
Les aides directes à la réalisation de travaux	35
Aide directe aux travaux dans le cadre du FSL	35
Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)	35
Programme Habiter Mieux	37
Le Crédit d'Impôt Développement Durable	38
Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	38
Des prêts pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements	38
Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et de l'eau (FSATMEE)	40
Aides aux bailleurs sociaux	41

Les financements d'actions transversales	41
Fonds Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE)	41
AGIR / AGIR +	41
Collectivités territoriales	42
Fournisseurs d'énergie	42
Fondations privées – Fonds privés	42
En conclusion :	43
Les actions préventives en PACA	44
Améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique	45
Informers les publics	46
Former les professionnels sur la précarité énergétique	47
Diminuer les consommations d'énergie des logements...	48
...en améliorant l'efficacité énergétique des équipements	48
...en améliorant l'état thermique des logements	48
...en produisant des logements performants	49
Agir globalement dans les territoires	50
Au niveau local : collectivités lauréates AGIR pour l'énergie	50
Au niveau départemental : les PDALPD	50
Dans les territoires (de la commune à la région) : A21, PCET, SCOT, AEU...	50
En conclusion	50
Les acteurs concernés en PACA	52
Un contexte incertain pour les acteurs de la précarité énergétique	54
Les spécificités en PACA	56
Une situation paradoxale : un climat relativement clément qui conduit à des situations de précarité énergétique	56
Une tension sur le marché immobilier dans les zones urbaines et côtières et dans une moindre mesure en montagne :	56
Un territoire contrasté et des situations diverses	56
Pour aller plus loin dans le repérage des situations de précarité énergétique et dans leur résorption	57
Conclusion & Perspectives	58
Abréviations	59
Bibliographie et Sitographie	62
Les associations porteuses du projet	63
ANNEXES	64
Annexe A	
- Présentation du RREP (Réseau Régional Energie & Précarité) et du projet ELPE.	
- Liste des personnes entretenues	
- Grilles d'entretien	
Annexe B Tableau des actions	
Annexe C Tableau des dispositifs	

INTRODUCTION

Le présent document a été réalisé dans le cadre du projet ELPE – Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en PACA. Il reprend l'essentiel des résultats de l'état des lieux régional que les 3 associations GERES, ECOPOLENERGIE et LOUBATAS ont mené en 2010.

OBJECTIFS DE L'ETAT DES LIEUX ET RESULTATS ATTENDUS

L'état des lieux régional a pour objectif de mieux caractériser les phénomènes de précarité énergétique. Il a également vocation à être partagé avec les acteurs au niveau régional².

Les résultats attendus de cet état des lieux régional sont :

- Avoir une approche des publics touchés pour cibler ceux qui sont prioritaires (le diagnostic régional permet d'avoir un premier ciblage qui sera affiné dans le cadre des diagnostics de territoire à venir) ;
- Identifier les aides financières disponibles et les actions exemplaires en vue de les diffuser largement ;

LA PRECARITE ENERGETIQUE : UN PHENOMENE EN COURS DE CARACTERISATION

DES TENTATIVES DE DEFINITIONS

Depuis plusieurs années, de nombreux professionnels travaillent pour tenter de proposer une définition commune d'un ménage en précarité énergétique.

Le Royaume-Uni est le premier pays de l'Union Européenne à adopter une définition officielle de la précarité énergétique (« *fuel poverty* ») : il s'agit d'une « *situation dans laquelle se trouve un foyer lorsqu'il doit dépenser 10% de ses revenus (y compris les allocations logement et aides au remboursement des intérêts d'emprunt) pour couvrir ses dépenses d'énergie (hors dépenses d'énergie utilisée en dehors du logement, par exemple pour le transport ou pour tondre la pelouse) afin de chauffer correctement sa résidence principale*³ ».

Après le Royaume-Uni, le Parlement Européen a introduit dans le cadre de la révision de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, révision adoptée en première lecture en avril 2009, la définition suivante « *situation dans laquelle un ménage est obligé de dépenser plus du dixième de ses revenus pour régler les factures lui permettant de chauffer son domicile selon une norme acceptable, fondée sur les niveaux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé* ».

En 2010, le rapport Pelletier transpose cette définition dans le droit français : « *est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de*

² Journée ELPE du 3 février 2011 – Maison de la Région Marseille- <http://www.ecopolenergie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html>

³ Extrait de « lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat », Energies Cités, ADEME, 2007, partie II.1, p.6

ses conditions d'habitat ». Volontairement imprécise, cette définition souligne la complexité de l'analyse du phénomène (et donc du repérage des ménages).

La notion de précarité énergétique se doit d'être abordée également par une analyse des conséquences qu'elle induit :

- Financières (endettement, recours aux aides, emprunt, coupure d'approvisionnement),
- Sanitaires (inconfort permanent, développement de maladies pulmonaires et infectieuses, comportements dangereux (sécurité), décès prématurés),
- Sur le bâti (un logement mal chauffé sera humide, il se détériorera et développera des moisissures),
- Sociales (sentiment d'injustice, vie sociale difficile, dépression, rupture de liens sociaux),
- Environnementales (émissions de CO₂). ⁴

QUANTIFIER LE PHENOMENE

En partant des conclusions de plusieurs travaux étudiant le phénomène de Précarité énergétique (programme européen EPEE, études d'Isolde Devalière du CSTB, rapport Philippe Pelletier du plan bâtiment grenelle, actes de colloques et travaux de recherche), nous observons que c'est bien le cumul de plusieurs facteurs aggravants qui induisent des situations de précarité énergétique. Pour reprendre les études d'Isolde Devalière du CSTB, « *la précarité énergétique fait référence à trois notions imbriquées : la situation sociale et économique d'un ménage, l'état de son logement et de sa qualité thermique, et sa fourniture d'énergie (accès, coût, qualité), dans un contexte de crise de logement.* ».

- Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire national de la précarité énergétique mené conjointement par le CSTB et l'ADEME, un certain nombre d'acteurs institutionnels, politiques et associatifs intéressés par la problématique ont été interrogés sur leur définition du phénomène, les indicateurs utilisés et les causes pressenties comme étant à l'origine du problème. Les résultats de cette enquête montrent une grande diversité d'approches. Néanmoins certains indicateurs sont admis par tous, notamment le fait que la précarité énergétique touche les ménages les plus vulnérables sur le plan économique (1er décile de la population) qui sont également les plus sensibles à l'augmentation du prix de l'énergie. Le type d'habitat, l'ancienneté du logement, le statut d'occupation, le type de ménage, l'activité professionnelle du ménage, le temps d'occupation du logement sont également des éléments qui structurent les situations de précarité énergétique⁵.

D'un point de vue quantitatif, les résultats des travaux du projet EPEE⁶ montrent que parmi les personnes éprouvant des difficultés à payer leur facture pour garder leur logement chaud:

- Près de 60 % font partie des ménages les plus pauvres,
- 10 % sont des familles monoparentales avec enfants,
- 46 % des personnes vivant seules souvent âgées,
- Les 2/3 sont des locataires majoritairement du secteur privé, mais également des propriétaires (personnes âgées habitant de vieux logements dégradés),
- 65 % vivent en centre-ville,

⁴ Extrait de "l'Observatoire National de la Précarité Energétique, Etude de Faisabilité", I. Devalière, CSTB/ADEME, 2008.

⁵ Idem

⁶ Etude de la Précarité Energétique en Europe, France WP2 D6, IEE, 2008.

- 36 % dans des maisons individuelles construites avant 1975.

Le groupe du rapport Pelletier, a lui retenu comme base opératoire satisfaisante pour une approche quantitative, le seuil de 10% des revenus nécessaires à la satisfaction des besoins élémentaires (Cf. définition, chapitre précédent).

Selon cette approche, et en exploitant les données de l'INSEE⁷, 3 400 000 ménages (13% des ménages) sont aujourd'hui en précarité énergétique avec un taux d'effort énergétique supérieur à 10%. Il s'agit de ménages défavorisés, mais aussi de ménages modestes :

- 87% d'entre eux sont logés dans le parc privé,
- 70% d'entre eux appartiennent au premier quartile de niveau de vie,
- 62 % sont propriétaires,
- 55% d'entre eux ont plus de 60 ans.

Enfin, les récents travaux d'Isolde Devalière du CSTB, présentés lors de la « Conférence nationale sur la précarité énergétique ⁸ » (à partir de l'étude de l'enquête nationale logement 2006), et plus particulièrement l'analyse de l'indicateur sur le nombre de ménages ayant souffert du froid au cours de l'hiver 2005 montrent que :

- Parmi ces ménages, 8 ménages sur 10 ont un taux d'effort énergétique inférieur à 10%, ce qui suppose que l'indicateur du taux d'effort énergétique tel qu'il existe aujourd'hui ne permet pas de repérer les ménages en inconfort thermique,
- 7 ménages sur 10 sont locataires (les propriétaires, et plus encore ceux qui ont fini de payer les prêts de leur maison, étant mieux protégés du froid que les locataires),
- La sensation de froid chez soi n'est pas corrélée avec la température extérieure : pour exemple les ménages de PACA sont plus nombreux à souffrir du froid que dans le Nord Pas de Calais,
- Deux fois plus de familles monoparentales sont concernées par le froid,
- C'est aussi le cas des personnes qui ont perdu leur emploi, une baisse des revenus entraînant souvent des restrictions de chauffage.

On le voit bien, à travers ces différentes études : la caractérisation et la quantification du phénomène est très complexe, la question de la détection des ménages est un enjeu fort qui ne peut être réalisé qu'à des échelons locaux qui prennent en compte les spécificités des territoires, des logements et des populations.

⁷ Cf. Exploitation enquête INSEE ENL 2006 par l'Anah

⁸ Actes « Conférence nationale sur la précarité énergétique », EAPN, Lille, 15 nov. 2010

METHODOLOGIE POUR L'ETAT DES LIEUX

C'est à partir des résultats des différentes études et recherches menées au niveau national et européen décrits ci-dessus, que nous avons élaboré la méthodologie d'état des lieux et le choix des indicateurs à observer en PACA pour tenter de caractériser le phénomène de précarité énergétique.

Les indicateurs retenus sont :

- Les revenus disponibles,
- L'âge des logements,
- Le type de logement (maison individuelle/immeuble collectif, parc privé/parc public, état du logement : isolation, source d'énergie des logements),
- La typologie des familles (composition familiale, statut d'occupation).

Sont également observés :

- Les typologies d'acteurs mobilisés sur la question,
- Les actions de lutte contre la précarité énergétique,
- Les dispositifs financiers existants.

Nous avons recueilli des données quantitatives à partir d'enquêtes de l'INSEE (enquête nationale logement 2006), de données de l'observatoire régional de l'énergie ; complétées par des entretiens auprès d'acteurs dans les champs de l'action sociale, du logement et de l'énergie (cf. tableau des personnes entretenues en annexe), un tableau de recensement des actions a également été diffusé largement sur la liste de diffusion du RREP (500 contacts).

Les recherches menées par le Centre Norbert Elias dans le cadre du RREP ont également alimenté notre étude en données qualitatives.

PRECAUTIONS METHODOLOGIQUES / LIMITES DU CHAMP D'ETUDE

Cet état des lieux ne prétend pas à l'exhaustivité, il vise à donner une première image du phénomène de précarité énergétique en PACA en vue de mobiliser les principaux acteurs concernés, d'avoir une culture commune de la problématique et d'engager réflexions et débats pour réduire efficacement la précarité énergétique dans les territoires.

Cet état des lieux régional sera suivi de diagnostics territoriaux qui viendront affiner les données et hypothèses de travail proposées dans le présent document.

Le repérage des ménages : Qui sont les ménages considérés en précarité énergétique ?

Repérer les ménages en situation de précarité énergétique est fondamental pour agir et permettre aux pouvoirs publics de se saisir du phénomène et de proposer des solutions adaptées. Pourtant cette question du repérage est très complexe et les catégories des publics visés sont mouvantes. Les travaux de recherches du centre Norbert Elias mettent bien en exergue ce constat.

Un premier enjeu tient à la question de la détection par les pouvoirs publics des ménages. En effet, les ménages identifiés comme étant en situation de précarité énergétique par l'action publique sont les ménages bénéficiant d'une aide pour un impayé d'énergie et les personnes qui disposent de tarifs sociaux de l'énergie. Cette définition de publics en «

précarité énergétique » exclut donc, par construction, les ménages qui ne bénéficient ni d'une aide des travailleurs sociaux ni du tarif première nécessité, que ce soit par méconnaissance des dispositifs ou par renoncement au confort thermique. Le droit à l'aide de la collectivité conditionne ainsi très largement les modes de lutte contre la précarité énergétique.

De ce fait, les personnes considérées comme étant en situation de précarité énergétique par les acteurs opérationnels ou institutionnels sont le public qui, en lien avec les institutions sociales, les sollicite et négocie avec eux afin de pouvoir honorer leurs factures.

L'autre catégorie des publics considérés comme étant en situation de précarité énergétique comprend les personnes qui ont recours aux Tarifs sociaux de l'énergie.

Ainsi, des publics « invisibles », c'est-à-dire ni en situation d'impayés de factures, ni usagers des dispositifs d'aides (FSL) peuvent exister pour différentes raisons, dont :

- l'existence de pratiques de privation,
- le non-recours aux droits (taux de non recours aux tarifs sociaux d'énergie extrêmement élevés (de l'ordre de 50%),
- la situation des personnes qui sont au-dessus des plafonds pour les aides,
- la situation des personnes en situation irrégulière sur le territoire,
- la situation des personnes sans statut d'occupation légale⁹.

Le choix des indicateurs

Il n'y a pas à ce jour de données économiques et statistiques spécifiques dans le domaine de la précarité énergétique ce qui rend difficile l'analyse du phénomène. Notre parti pris méthodologique a été de délimiter le champ d'observation de la précarité énergétique en identifiant les indicateurs jugés pertinents au regard des résultats de différentes études et recherches menées au niveau national et européen (Etude de faisabilité pour un observatoire national de la précarité énergétique, projet EPEE, rapport Pelletier).

Le croisement des indicateurs est délicat et présente des marges d'erreurs importantes dans la mesure où les enquêtes nationales (Enquête Nationale Logement, Enquête SILC, Fichier FILOCOM...) sont menées de façon distincte.

Comment qualifier des actions de lutte contre la précarité énergétique ?

Définir une action relevant du champ de la lutte contre la précarité énergétique s'avère complexe dans la mesure où, on l'a vu, le champ d'intervention est très large.

Repartant de la définition, un projet de lutte contre la précarité énergétique cible bien tout ménage qui « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison

⁹ Extrait de « Rapport Final du projet RREP », Ecopolenergie-Loubatas-Centre Norbert Elias, Appel à projet PREBAT (PUCA-ADEME-ANAH), 2010.

notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». La définition est large, mais plutôt claire au final. Toute opération qui permet au ménage de bénéficier dans son logement d'un meilleur confort thermique (sans restriction sur son poste de chauffage) et d'une meilleure capacité à payer ses factures (et ses charges en général) peut donc être considérée comme une action de lutte contre la précarité énergétique.

Dans notre étude nous avons ainsi tenté de recenser (sans prétendre à l'exhaustivité), les actions directes, partielles et connexes qui pourraient permettre d'agir sur les situations des ménages en précarité énergétique. La limite de ce recensement est d'éviter de sectoriser le problème, puisque les actions sont nécessairement sectorielles, face à la complexité du problème une réponse unique ne suffit pas. Il apparaît fondamental de privilégier les actions globales qui permettent d'améliorer la situation des ménages et l'état des logements. Dans ce cadre, la lutte contre la précarité énergétique relèverait donc d'une articulation de moyens humains et d'expertise (opérateurs du logement, de l'action sociale, de l'énergie) avec les acteurs locaux (« acteurs de première ligne », artisans), d'outils disponibles et d'une batterie de leviers à activer (de la recherche de subventions pour les travaux auprès des propriétaires occupants modestes à la médiation avec les propriétaires bailleurs, en passant par les tarifs sociaux et l'accompagnement – et pourquoi pas l'auto-réhabilitation.).

DES MENAGES VULNERABLES

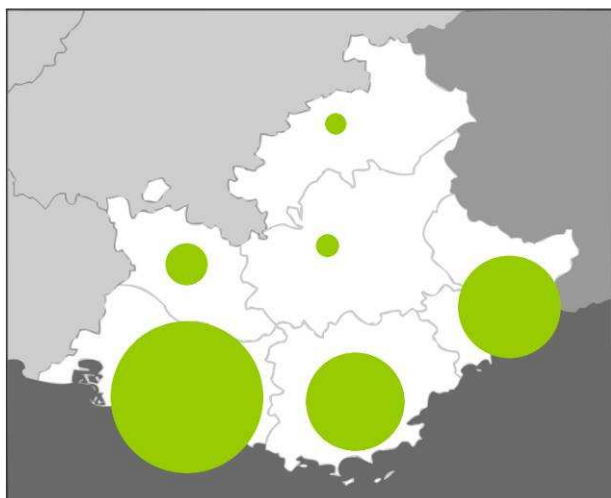
Les indicateurs choisis prennent en compte les résultats des études EPEE et de l'étude préalable à la mise en place d'un observatoire de la précarité énergétique, à savoir le niveau de vie des ménages, la composition des familles et l'âge de la population.

Nous proposons de faire ressortir, pour les indicateurs définis ci-dessus, les spécificités de la région PACA et de les comparer, quand cela est possible, aux moyennes nationales.

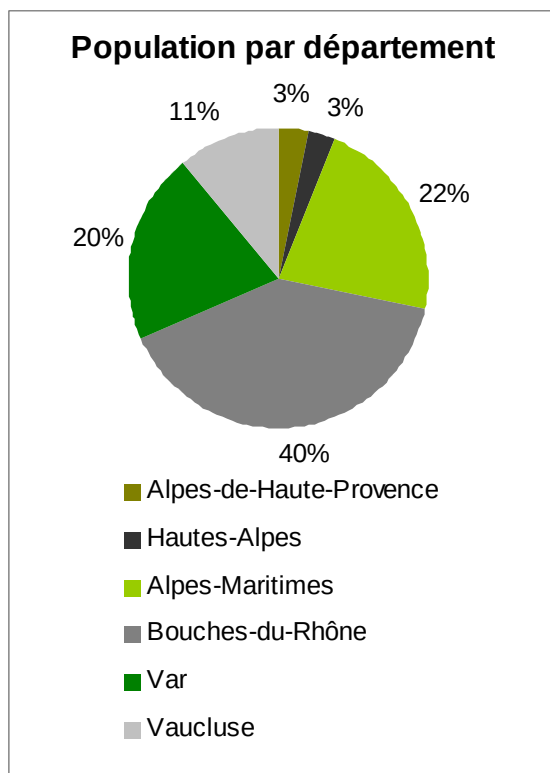
UNE POPULATION INEGALEMENT REPARTIE

Nom du département	Population totale
France métropolitaine et DOM	65 030 704
Alpes-de-Haute-Provence	161 054
Hautes-Alpes	137 528
Alpes-Maritimes	1 097 046
Bouches-du-Rhône	1 985 193
Var	1 013 458
Vaucluse	550 568
Région PACA	4 944 847

Source : Recensement de la population 2007 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2009



Répartition de la population par département - INSEE



La population est inégalement répartie sur la région avec plus de 40% dans les Bouches du Rhône.

On peut identifier 3 situations distinctes :

- La côte et la vallée du Rhône qui sont des zones très peuplées, avec de grosses agglomérations dans les Bouches du Rhône, le Var, les Alpes Maritimes et dans une moindre mesure dans le Vaucluse. On retrouvera sur ces territoires des caractéristiques plutôt urbaines.
- Des zones plus rurales principalement dans les Alpes de Hautes Provence, le Vaucluse, le Var, les Alpes Maritimes.
- Des zones de montagne dans les Hautes Alpes, les Alpes de Haute Provence et les Alpes Maritimes.

Sur ces deux dernières zones, l'habitat est plus dispersé, engendrant des problématiques liées au transport mais également à l'accès aux services ...

Les données sont par la suite précisées par département.

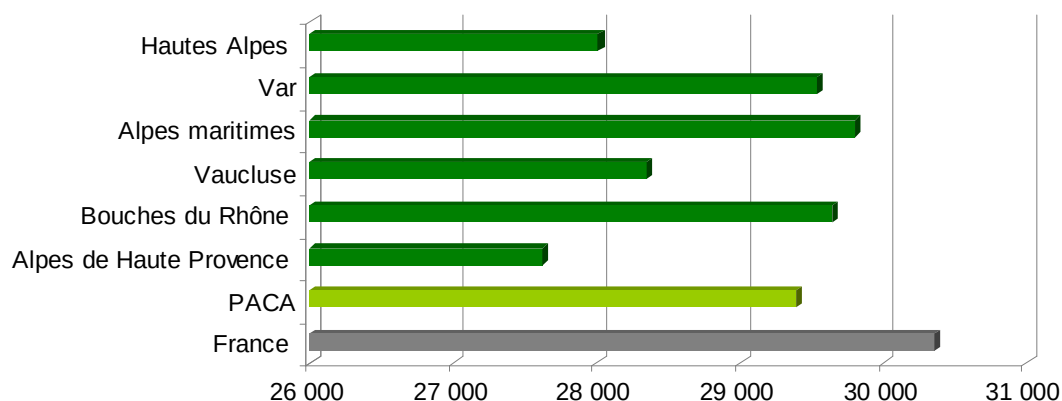
Au vu de la répartition de la population et des diversités de densité, zones rurales / urbaines / de montagne, il est difficile de tirer des conclusions générales à l'échelle globale d'un département. Une analyse plus fine par département s'avèrerait utile (dans le cadre de diagnostic de territoire).

DES MENAGES A FAIBLES REVENUS

	Revenus moyens (euros)
France	30 360
PACA	29 398
Alpes de Haute Provence	27 616
Bouches du Rhône	29 641
Vaucluse	28 346
Alpes maritimes	29 804
Var	29 535
Hautes Alpes	28 012

Source : INSEE RDL, 2007

Un revenu disponible moyen par foyer inférieur au niveau national



Source Insee RDL 2007

Le revenu disponible moyen des familles de la région PACA est inférieur à la moyenne nationale. Les départements des Hautes Alpes, du Vaucluse et Alpes de Haute Provence se démarquent tout particulièrement. A première vue, ce sont les départements ruraux qui affichent les revenus disponibles moyens les plus faibles. Toutefois ces chiffres peuvent cacher une grande disparité dans les revenus notamment dans les départements qui ont un revenu disponible moyen plus élevé (Alpes Maritimes, Var).

Le tableau suivant reprend les revenus disponibles pour les 3 premiers déciles de la population (un décile représentant 10% de la population).

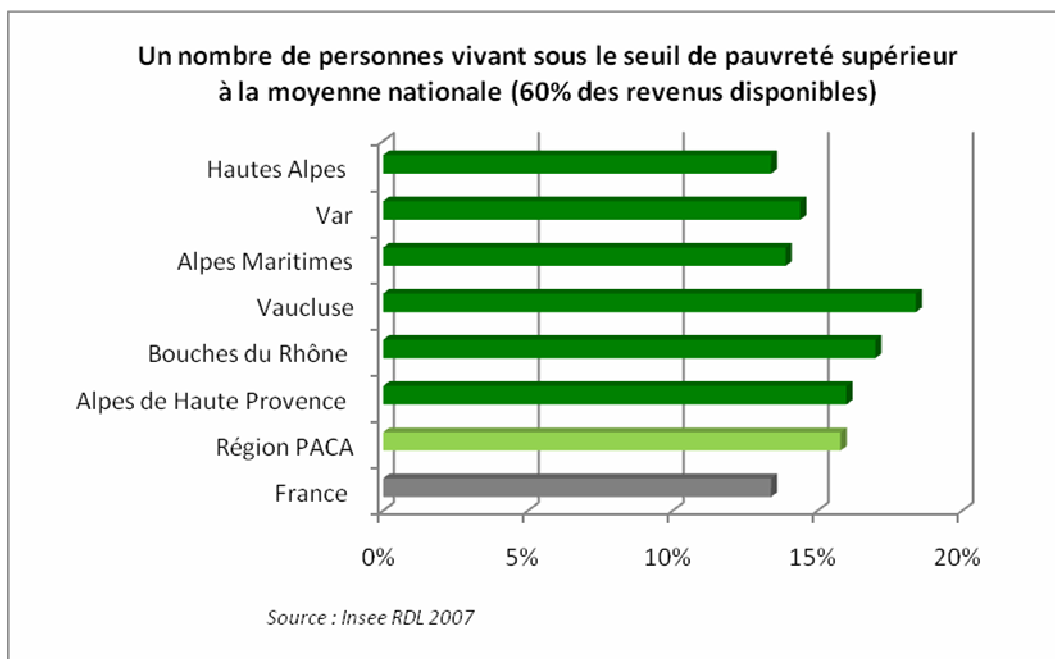
Revenus (en euros)	1er décile	2ème décile	3ème décile
France	12 552	16 059	19 535
PACA	11 899	15 407	18 710
Alpes de Haute Provence	11 309	14 723	17 786
Bouches du Rhône	11 881	15 463	18 775
Vaucluse	11 687	15 071	18 306
Alpes maritimes	11 929	15 404	18 634
Var	12 125	15 666	19 098
Hautes Alpes	11 773	14 978	18 088

Source : INSEE, RDL 2007

Les ménages appartenant aux trois premiers déciles de la population ont, notamment, un revenu disponible en dessous de la moyenne nationale. Les disparités observées pour le revenu moyen disponible sur la région s'estompe lorsque l'on observe plus précisément les premiers déciles des différents départements. En effet, à ce niveau, la différence de revenus entre les départements plutôt ruraux et urbains s'atténue.

	Taux de pauvreté à 60 %	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté (euros)
France	13,4	8 931
PACA	15,8	8 713
Alpes de Haute-Provence	16	8 793
Bouches du Rhône	17	8 656
Vaucluse	18,4	8 728
Alpes Maritimes	13,9	8 728
Var	14,4	8 755
Hautes-Alpes	13,4	9 023

Source : INSEE, RDL 2007



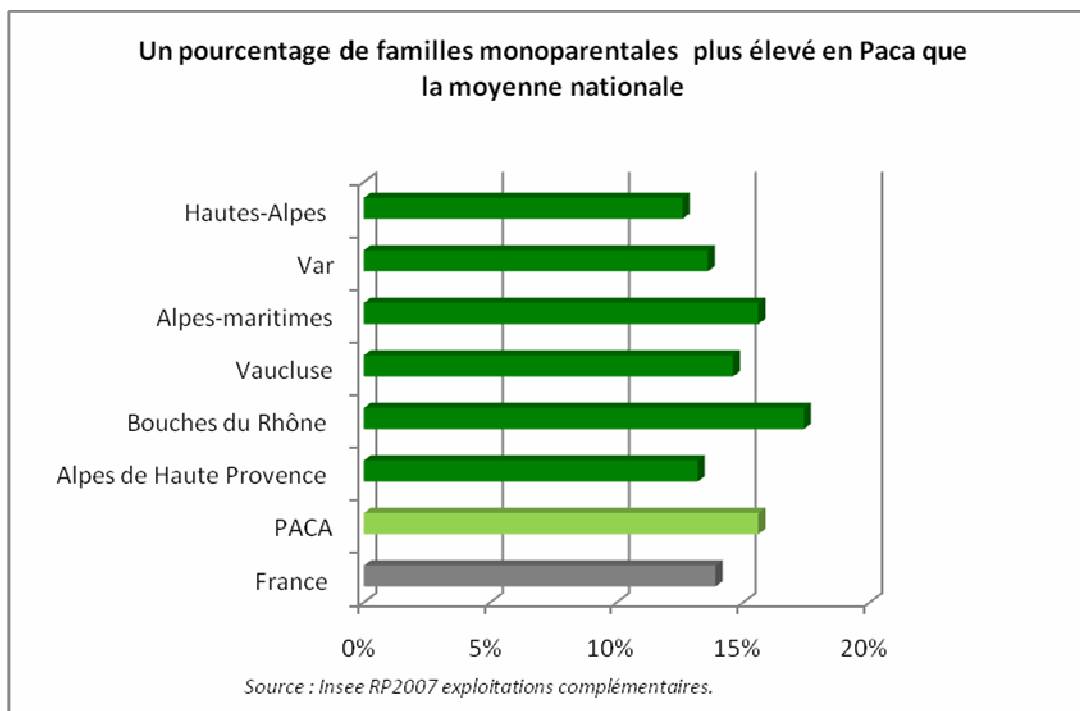
Le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est plus important en PACA que la moyenne nationale

Les départements les plus touchés sont le Vaucluse, les Bouches du Rhône et les Alpes de Haute Provence. Ceci confirme les chiffres observés sur les trois premiers déciles de revenus. En croisant ces données avec la population, les Bouches du Rhône présente le nombre le plus important de ménages vulnérables à la précarité énergétique.

LA COMPOSITION DES FAMILLES ET DES MENAGES

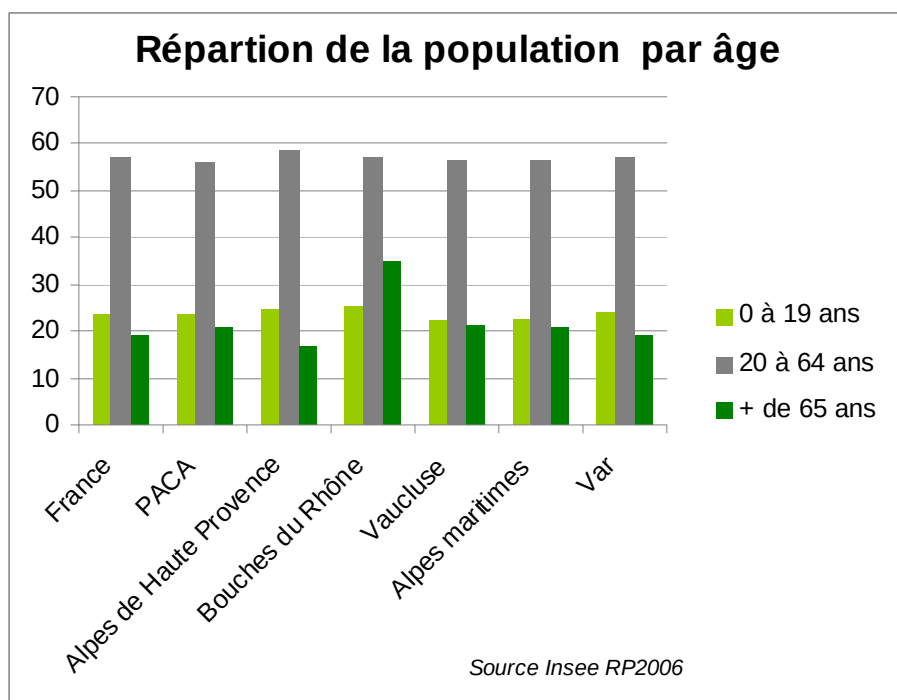
	Nombre de familles monoparentales	% de familles monoparentales par département
France	2 427 100	13,9
PACA	205 598	15,6
Alpes de Haute Provence	5 831	13,2
Bouches du Rhône	90 607	17,4
Vaucluse	21 701	14,6
Alpes maritimes	44 787	15,4
Var	38 133	13,6
Hautes Alpes	4 539	12,6

Source : INSEE, RP2007, exploitations complémentaires



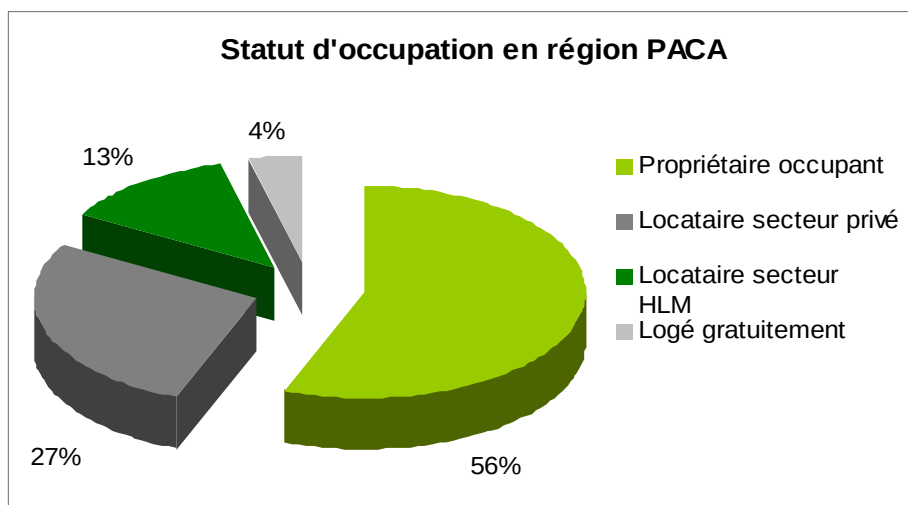
Le pourcentage de familles monoparentales en PACA est plus élevé que la moyenne nationale. Trois départements et notamment les Bouches du Rhône ont un taux de familles monoparentales bien plus élevé que la moyenne nationale.

REPARTITION DE L'ÂGE



Certains départements comme le Vaucluse atteignent plus de 30 % de la population qui a plus de 65 ans. Les personnes âgées peuvent se trouver dans des situations de précarité énergétique par exemple en raison d'un habitat et/ou d'équipements anciens ou bien de l'inadaptation de la taille de leur logement à leur besoin ...

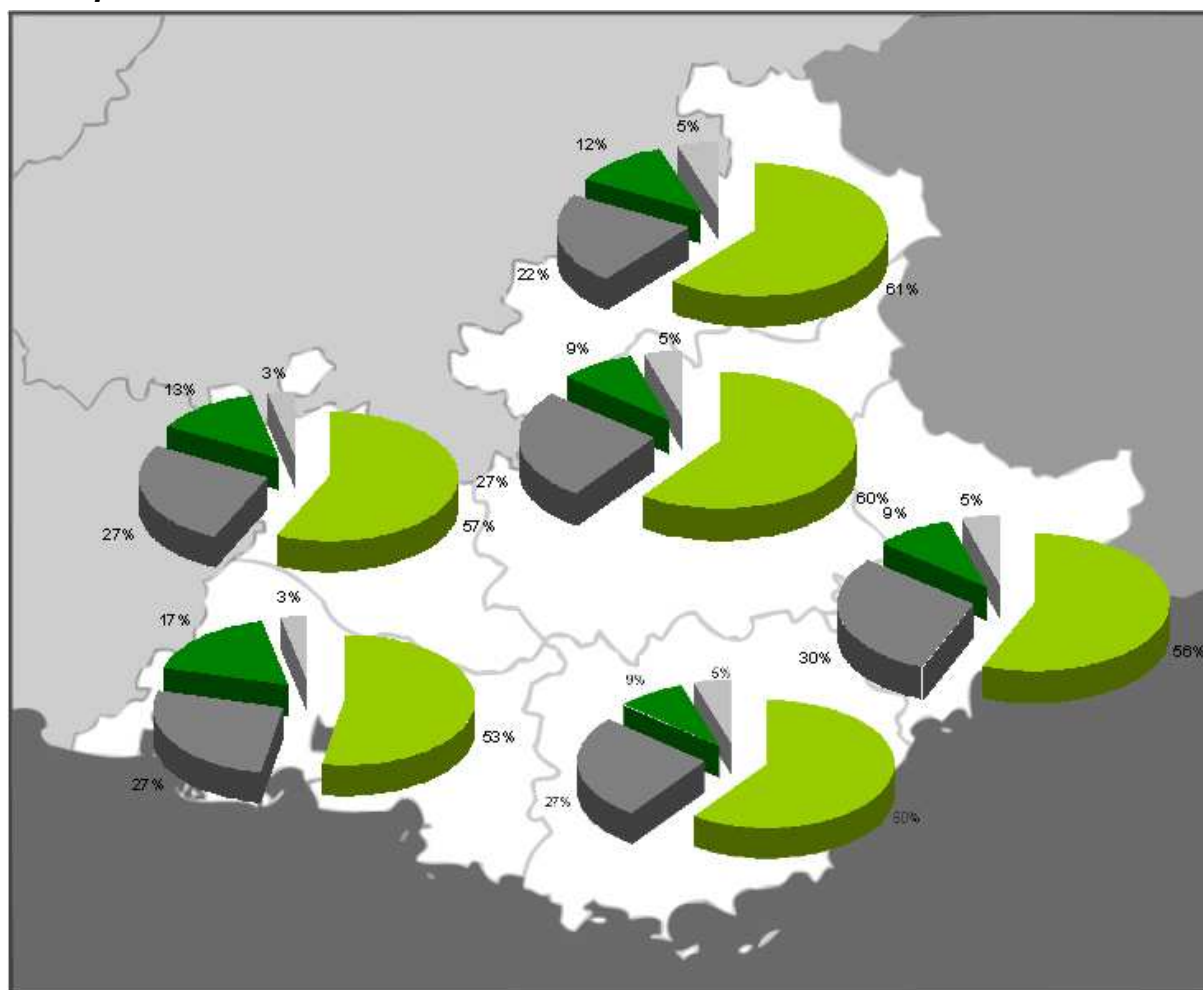
STATUT D'OCCUPATION



Source : INSEE, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

En région PACA nous observons une majorité de propriétaires occupants, environ un tiers de locataires du secteur privé et autour d'un dixième de locataires HLM.

Par département



Les actions lancées récemment sur le plan national (voir paragraphe aides financières – Programme Habiter Mieux page 35), visent plus particulièrement les propriétaires occupants. L'Anah a réalisé une étude de pré repérage du nombre de ménages potentiellement bénéficiaires du programme : « *Rénovation thermique des logements privés / Éléments de repérage des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique Anah – juin 2010* ».

Dans cette étude on note que la Région PACA (aux côtés de la Bretagne), est la région ayant le nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides Anah le plus important après l'Ile de France : 202 640 propriétaires occupants. Et parmi ces propriétaires, seulement une petite moitié loge dans des maisons individuelles (les seules régions où c'est le cas sont l'Ile de France et PACA, les autres présentent un taux de propriétaires occupants en maison individuelle bien supérieur). L'importance de l'habitat collectif est donc un point singulier par rapport aux autres régions et plus précisément dans les départements côtiers.

Par ailleurs, il faut noter que près de la moitié des ménages sont locataires dont une majorité dans le parc privé. Or, en général, une partie du parc privé locatif affiche de mauvaises performances énergétiques, ce sont souvent des logements occupés par des ménages à revenus modestes qui auront plus de risques de se trouver face à une situation de précarité énergétique. Près d'un tiers de la population régionale se trouve dans le parc locatif privé. Les locataires devront donc également être bénéficiaires des actions de lutte contre la précarité énergétique en PACA.

En résumé, en région PACA, nous observons qu'une partie des ménages est vulnérable vis-à-vis de la précarité énergétique :

- des ménages avec des revenus moyens plus faibles que la moyenne nationale, notamment parmi les personnes sous le seuil de pauvreté ;
- un pourcentage plus élevé de familles monoparentales que la moyenne nationale ;
- des départements avec des pourcentages de personnes âgées élevés ;
- une population inégalement répartie ;
- une majorité de propriétaires occupants.

Concernant les ménages, il serait intéressant de croiser l'ensemble des données présentées ci-dessus pour obtenir, par département, une vision des populations potentiellement en situation de précarité énergétique. Pour affiner, il serait important de croiser les données des ménages avec la qualité du logement dans lesquels ils habitent.

DES LOGEMENTS AFFICHANT DE MAUVAISES PERFORMANCES ENERGETIQUES

Les données recensées sur le logement devraient nous permettre de déterminer certaines hypothèses :

- Quels croisements de données seraient possibles pour affiner le repérage des populations concernées (Logement/ ménages/ revenus/ consommations énergétiques...) ?
- Quelles préconisations et propositions pour des indicateurs à intégrer dans les méthodes d'enquêtes liées au logement.

Nous parlons d'hypothèses dans la mesure où les croisements supposés ne peuvent s'effectuer en raison de méthodes d'enquête distinctes et sur des années différentes.

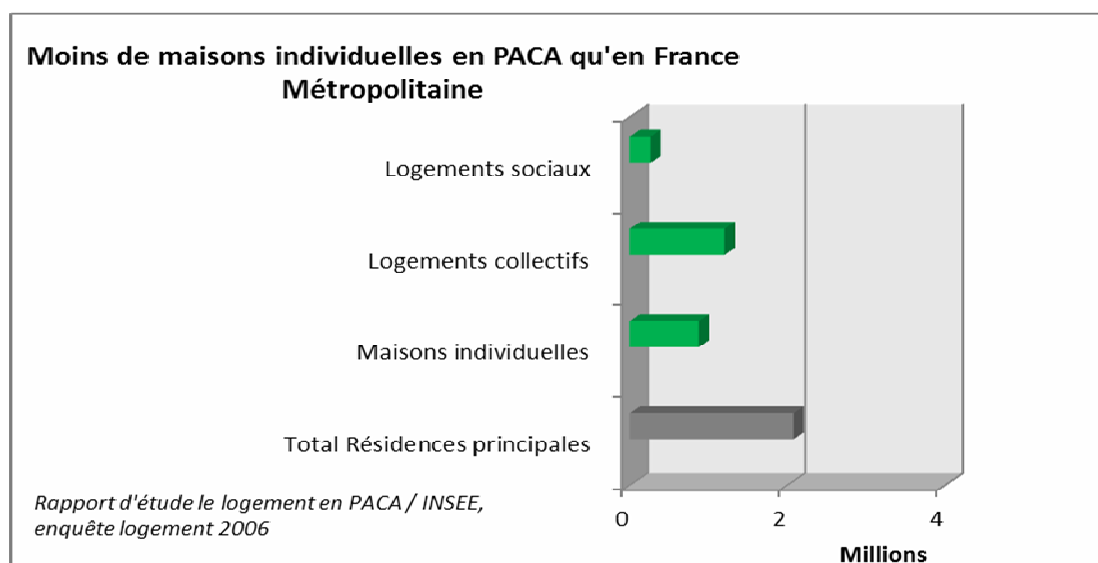
Nous disposons de rapports assez complets sur la situation des logements en région PACA, spécifiquement le rapport d'étude N° 23 sur le Logement en PACA, INSEE, décembre 2008. Et l'étude « la maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA », réalisée par M. Chéron pour l'Observatoire Régional de l'Energie de Provence Alpes Côte d'Azur (Financement ADEME – Région). (Ces 2 rapports ont été établis à partir de l'enquête INSEE logement 2006).

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT EN PACA

Il existe de nombreuses données sur le logement. Nous avons choisi des indicateurs permettant de définir quels sont les logements dits à risques que l'on peut retrouver dans les définitions de la précarité énergétique.

LA REPARTITION DES MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS SOCIAUX ET LOGEMENTS COLLECTIFS PRIVES EN PACA.

Alors qu'en France métropolitaine, les maisons individuelles représentent 56% du total des logements, en PACA cette part est de 42%.

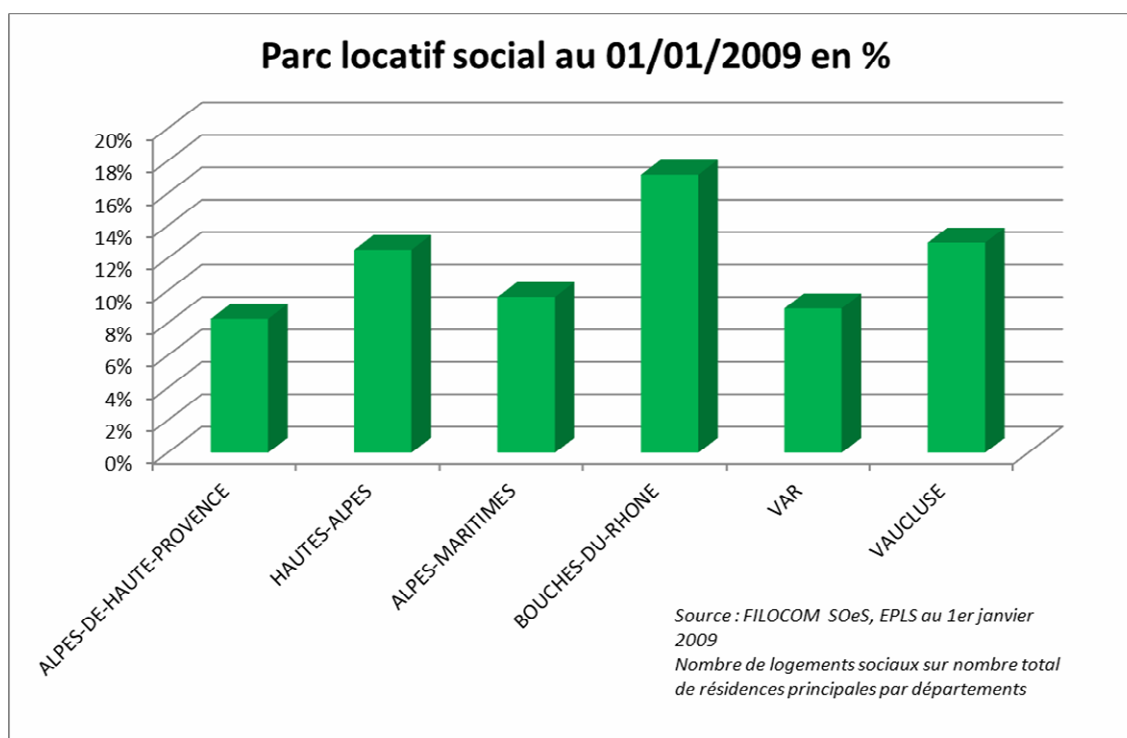


En PACA, un peu plus d'un ménage sur deux est propriétaire de son logement, quatre ménages sur cinq vivants dans une maison individuelle en sont propriétaires.

La part des locataires en secteur libre est plus importante que celle des locataires en logement social (14%). Cependant les actions à mener sur les logements sociaux sont toutes aussi importantes.

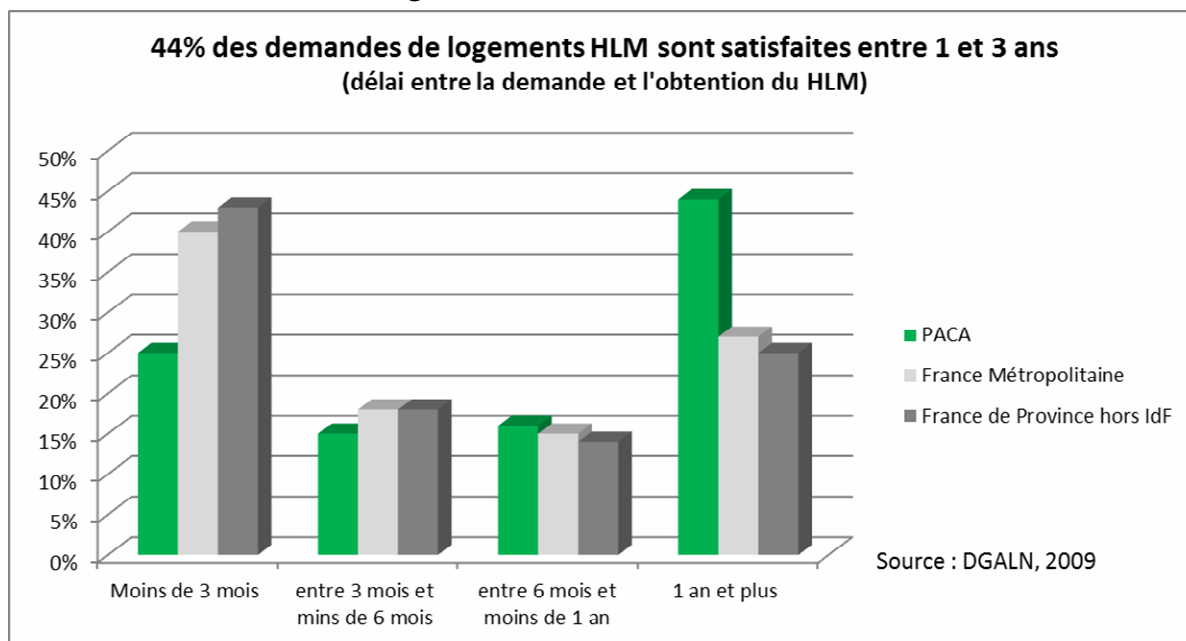
Ainsi, nous faisons un point sur le nombre de logements sociaux par départements et sur le nombre de demandes de logements sociaux.

Les logements sociaux par départements



Le parc social est composé essentiellement de logements collectifs.

Les demandes d'attribution de logement social



La DGALN recense en 2009 en PACA 121.601 demandes de logements sociaux.

13.197 demandes ont été satisfaites soit 10% des demandes.

EN PACA, l'accès au logement social est particulièrement difficile. 44% des demandes sont en attente sur des périodes de un an et plus. Le Dossier de presse : *Logement social 2010 : un niveau record de production, une réponse mieux adaptée aux besoins*, 20 janvier 2011 ; du Ministère De l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et De La Mer indique d'ailleurs à ce propos : « [...] plusieurs indicateurs (faiblesse du taux de vacance et du taux de rotation, nombre de recours DALO) montrent que les besoins restent particulièrement marqués en Ile de France, en PACA et dans les territoires infra régionaux où l'accès au logement reste difficile. »

Le 15ème rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre : L'état du mal logement en France, 2010 a évalué les **taux d'effort supportés par les ménages** du parc locatif privé et du locatif du parc social.¹⁰

Que ce soit pour une personne isolée ou un couple avec deux enfants, le taux d'effort¹¹ des ménages passe du simple (25% de taux d'effort en moyenne dans le parc social) au double (45% de taux d'effort en moyenne pour le parc privé).

Ce qui nous interpelle alors, c'est le « **confort énergétique** » des familles qui doivent supporter des taux d'effort trop importants par rapport à leurs besoins.

Pour faire face à ces taux d'efforts élevés, soit les familles vont être dans des logiques de privations pour être en mesure de payer le loyer et les autres frais pour lesquels les aides sont inaccessibles ; soit elles vont se trouver dans des logiques de recours systématique aux aides au logement et aux impayés d'énergie.

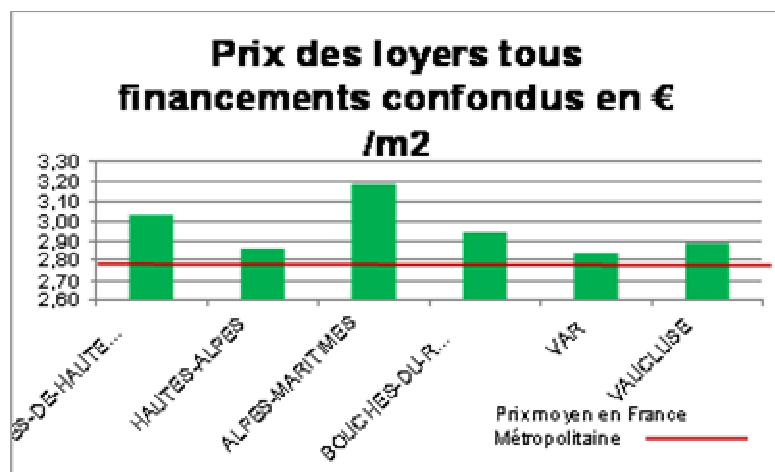
¹⁰ Chapitre 3, le tableau de bord du mal logement, les déterminants de la crise du logement.

¹¹ Taux d'effort = (montant du loyer + charges – aides au logement)/ revenu mensuel.

Des actions d'amélioration de la performance énergétique du parc privé sont donc nécessaires pour réduire les situations de précarité énergétique.

Par ailleurs, on constate une inégalité sur les prix des logements au m2.

Le prix moyen du m2 en France est de 2.78€ alors que pour la région PACA la moyenne est de 2.95€ /m2.



Source : SOeS, EPLS au 1er Janvier 2009

Des logements sur occupés :

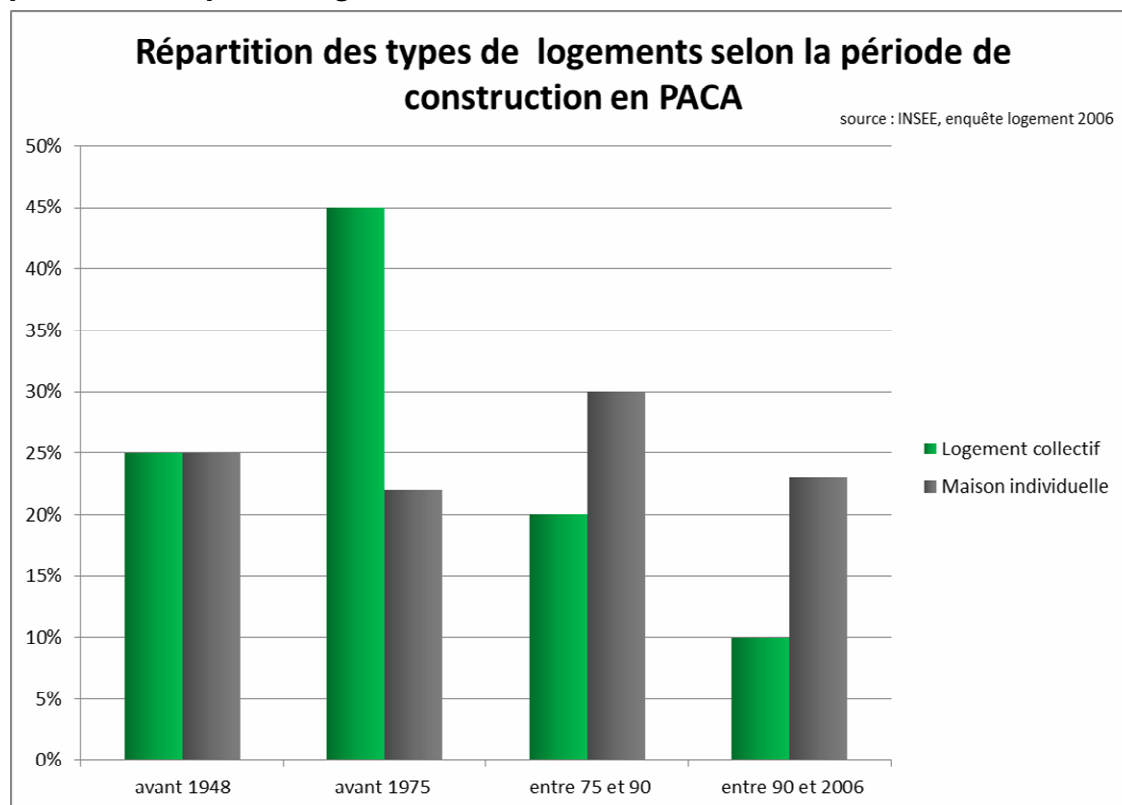
La taille moyenne des logements en PACA est plus petite que sur le plan national. Du fait de loyers élevés et d'un marché de l'immobilier tendu, le taux de logements sur occupés est de 12% en PACA contre 9% en France, il atteint 20% sur le littoral azuréen.

Les conséquences sont notamment une production d'humidité plus importante dans le logement, une possible inadéquation entre les équipements et la taille du ménage ...

LES LOGEMENTS A RISQUE POUR LES MENAGES MODESTES.

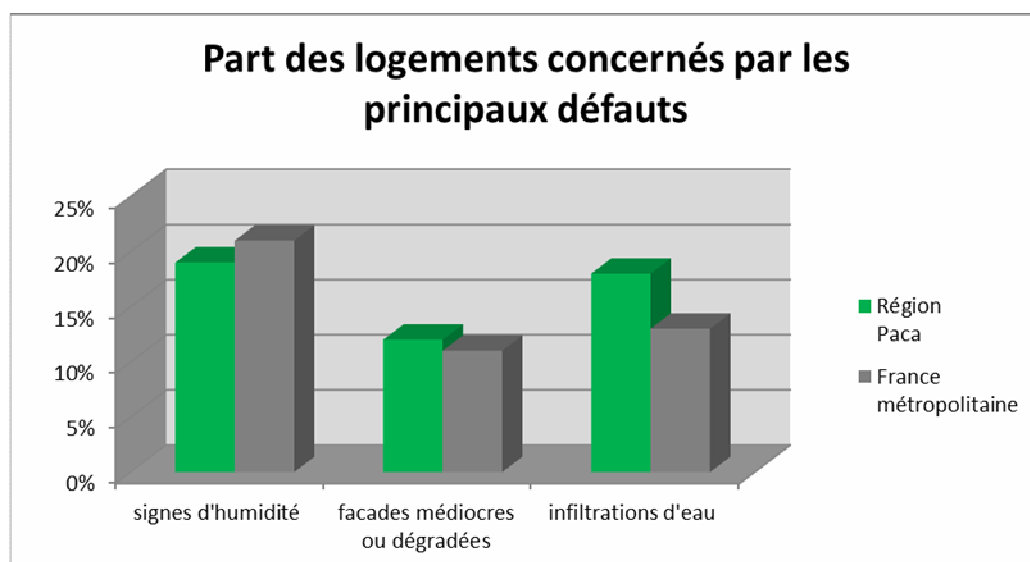
Nous avons sélectionné les indicateurs qui peuvent déterminer quels sont les logements à risque, en termes de précarité énergétique, en fonction de leur qualité thermique.

La qualité thermique des logements

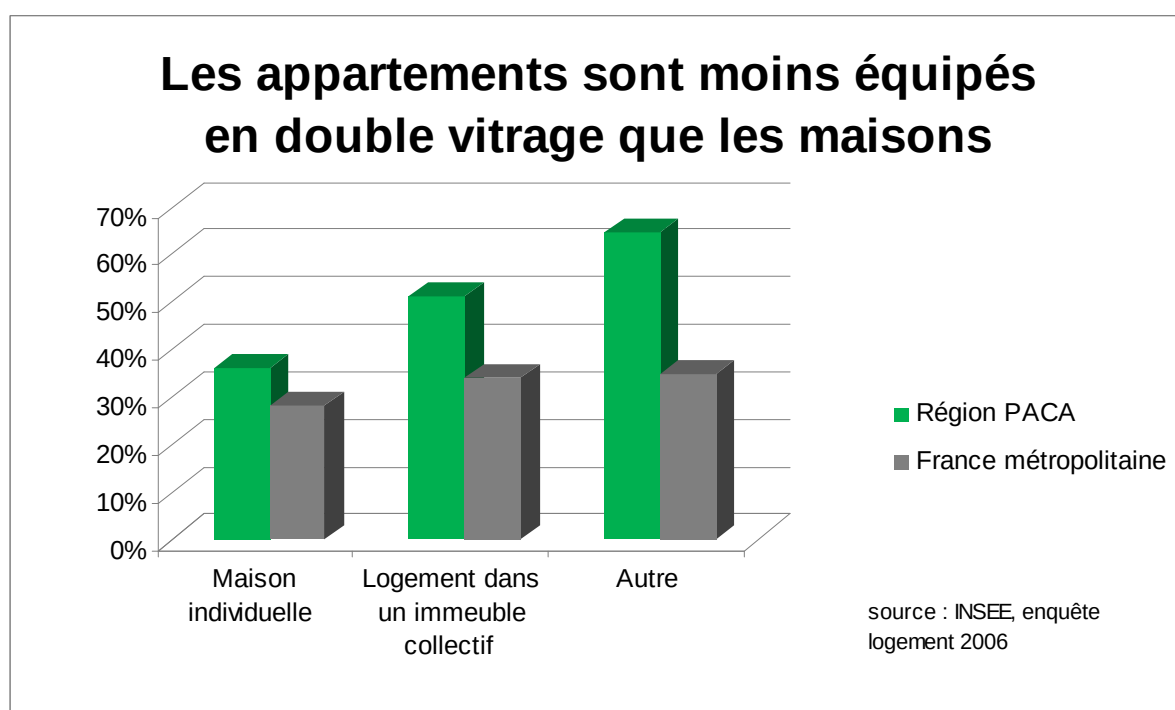


Pour évaluer la qualité thermique des logements, nous pouvons nous appuyer sur les dates de construction des logements. En effet, au regard de l'évolution des réglementations thermiques des bâtiments, on peut considérer que les logements construits dans le passé (notamment avant 1975) sont moins performants et par conséquent plus énergivores. Or, la majeure partie des logements collectifs ont été construits en PACA entre 1948 et 1975, et présentent donc, s'ils n'ont pas été rénovés, des performances énergétiques faibles. Comme la région présente une forte proportion de logements en collectif, ce point s'avère important pour l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre la précarité énergétique.

L'enquête logement INSEE 2006 révèle qu'en **PACA** sont recensés **plus de logements de mauvaise qualité qu'en France métropolitaine**.

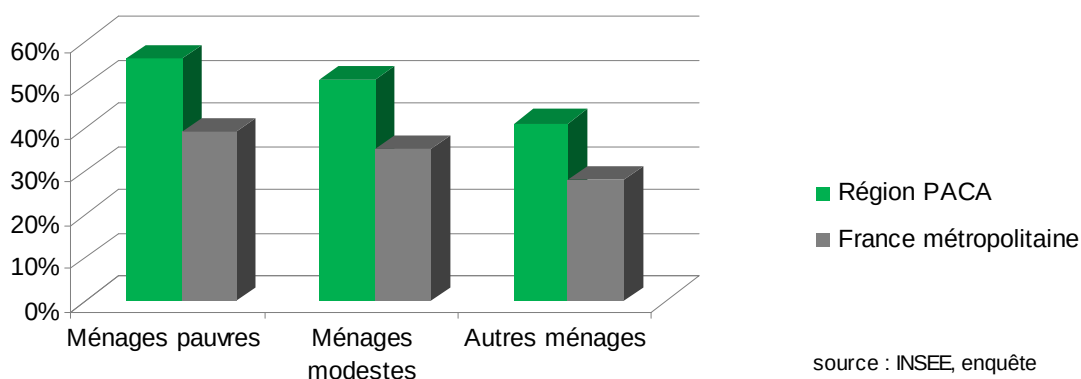


L'humidité et les infiltrations d'eau sont les principaux défauts relevés dans l'enquête logement.



En PACA, 50% des logements d'immeubles collectifs (soit environ 600.000) ont une minorité de doubles vitrages.

Moins de double vitrage pour les ménages pauvres ou modeste



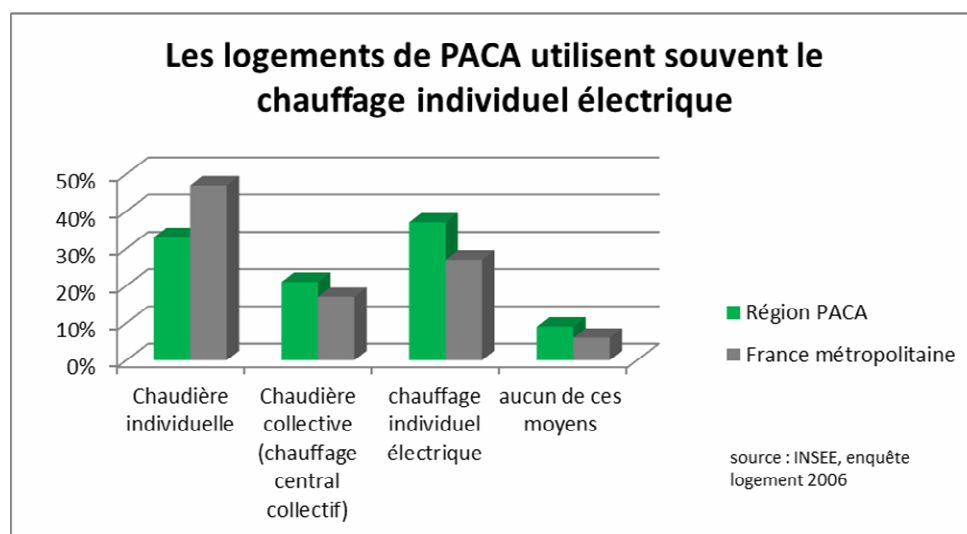
Parts et effectifs de logements n'ayant qu'une minorité de double vitrage

56 % des logements occupés par des ménages pauvres de la région PACA, soit 165.000 logements ne sont pas équipés en double vitrage.

Les ménages pauvres n'ont pas toujours le choix de la performance énergétique lorsqu'ils doivent trouver un logement. Le montant du loyer (ou le coût d'achat du logement) est en général le principal facteur de choix pour un logement. La prise en compte du coût global n'est actuellement pas courante.

Nous tenons à signaler que ces données sont établies sur des données déclaratives des ménages enquêtés.

Les niveaux de dépenses d'énergie dans le logement



37% des logements (résidence principale) de PACA disposent d'un chauffage individuel électrique.

En revanche, des données plus précises sur les modes de chauffage d'appoint ne sont pas disponibles.

Or, de nombreux ménages n'utilisent pas le système de chauffage électrique en place car l'électricité est considérée comme chère et le contrôle de la dépense est très difficile. Le poêle à pétrole est le mode chauffage d'appoint auquel ont majoritairement les ménages. Cependant, ce mode de chauffage n'est pas bon marché, et il engendre d'autres problèmes (dégagement d'humidité, pas de conduits d'évacuation des produits de combustion ...).

En 2006, la dépense moyenne d'énergie (toute énergie confondue) dans le logement est de 1087€ en PACA, 1233€ pour la France Métropolitaine.¹²

Cette donnée sur les dépenses est à relativiser avec le coût des loyers plus élevés en région PACA que sur le reste de la France Métropolitaine et avec le niveau moyen des revenus en PACA. (Cf page 20 graphique sur le niveau des prix des loyers).

Le rapport d'étude « la maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA » cite : « **19 % des ménages de PACA déclarent avoir eu un problème de froid dans leur logement pendant au moins 24h, contre 16% pour le reste de la France Métropolitaine.** ».

Cet élément qui peut paraître paradoxal en raison du climat méditerranéen « réputé » doux, se justifie par un manque d'équipement en double vitrage notamment, plus que sur le reste de la France métropolitaine.

La climatisation : la région PACA un cas particulier

Le climat régional a une forte influence sur la température à l'intérieur des logements. Ainsi, dans notre région où les températures d'été peuvent être très élevées, on compte quatre fois plus de logements climatisés en PACA (11% des résidences principales) que sur l'ensemble de la France métropolitaine.¹³ (3% des résidences principales) 95.000 résidences principales climatisées de PACA présentent au moins un défaut majeur d'isolation thermique. (Soit 37% des logements climatisés). Ces défauts sont principalement : absence de double vitrage, mauvaise isolation du toit et des façades. Ce type d'utilisation de la climatisation, engendre alors des consommations d'énergie accrues.

Nous souhaitons également rappeler qu'un logement bien isolé et protégé du rayonnement solaire en été peut présenter des conditions de confort tout à fait correctes.

En revanche, dans les logements peu performants en matière de confort d'été, la hausse de la température dans le logement sur la période estivale peut faire augmenter la consommation des appareils de froid (réfrigérateur, congélateur). Il est donc intéressant de mener des actions d'amélioration des performances énergétiques du bâti pour améliorer le confort d'été et ne pas alourdir les charges d'électricité du poste froid.

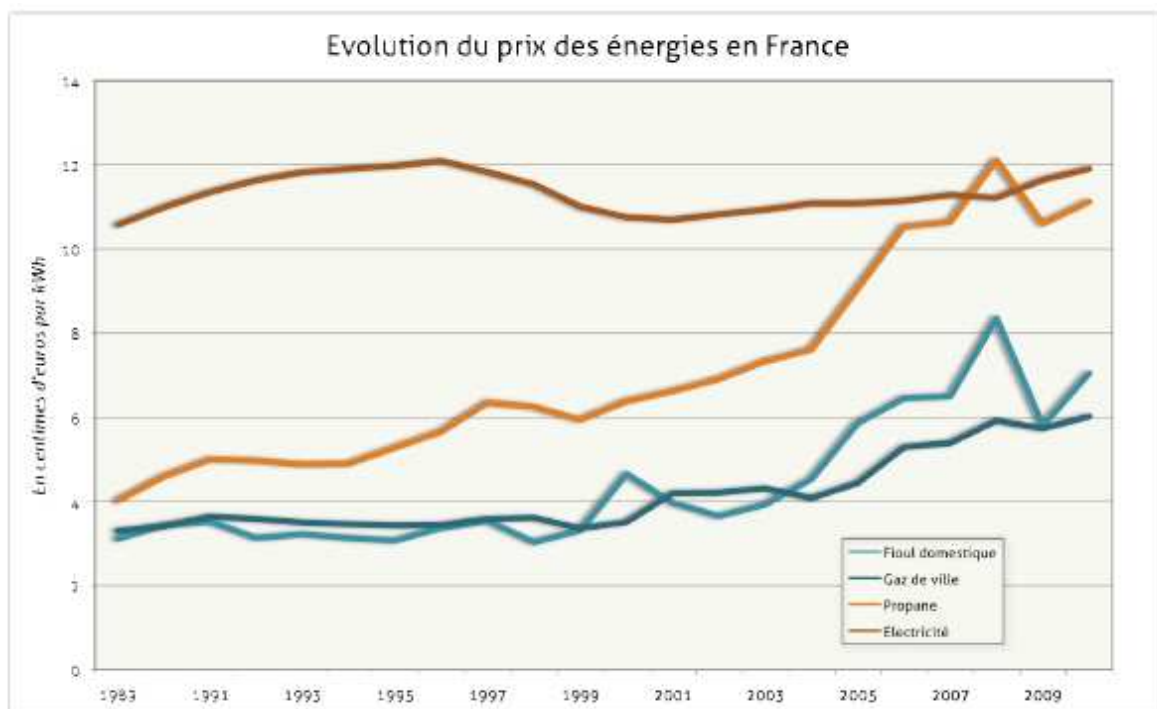
¹² Source Etude « la maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA », INSEE 2006.

¹³ Rapport d'étude le logement en PACA (déc. 2008, remis à jour juillet 2009) INSEE, enquête logement 2006.

DES PRIX DE L'ÉNERGIE EN HAUSSE ET DES CONSOMMATIONS D'EAU RELATIVEMENT ÉLEVÉES

Les prix de l'énergie au niveau régional sont pour la plupart similaires aux prix de l'énergie au niveau national.

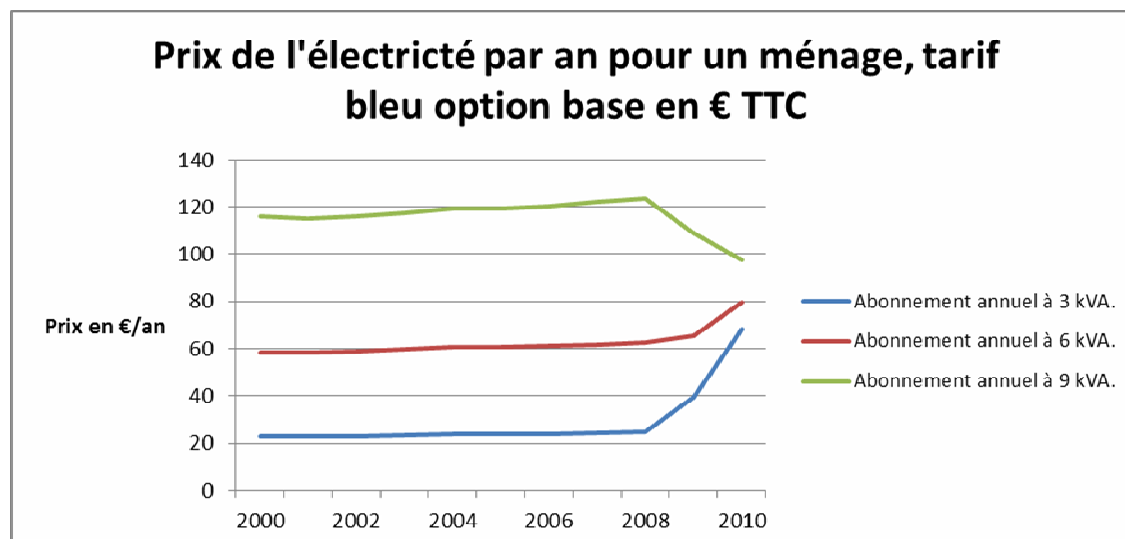
Sur l'ensemble des énergies, nous observons une tendance à la hausse progressive des prix qui a un impact important sur le budget des ménages. - (source MEEDDM/CGDD/SOeS)



Source : Base de données Pégase, MEDDTL

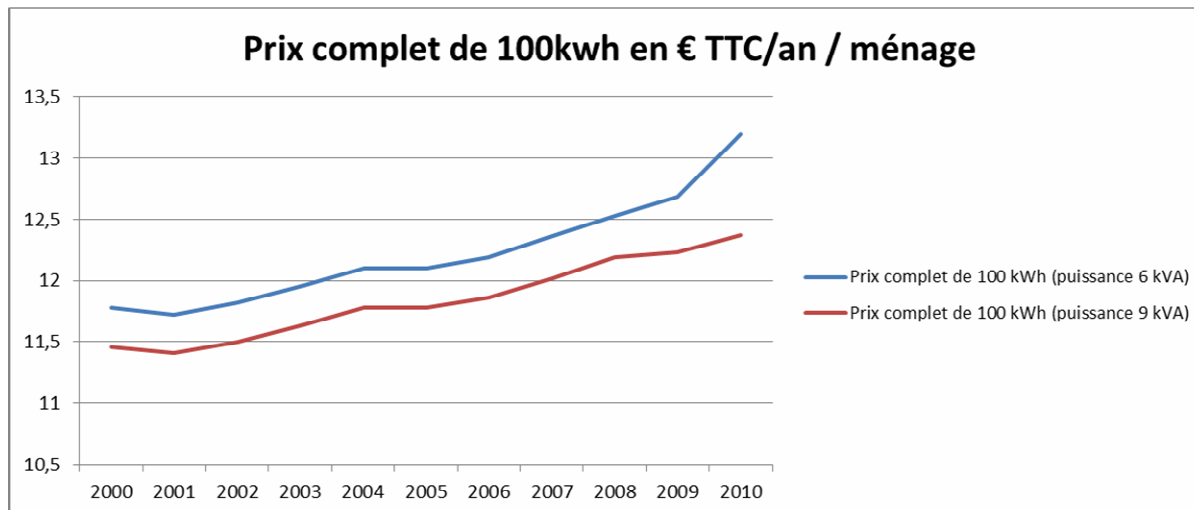
LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

(Tarifs régulés : abonnement le plus répandu)

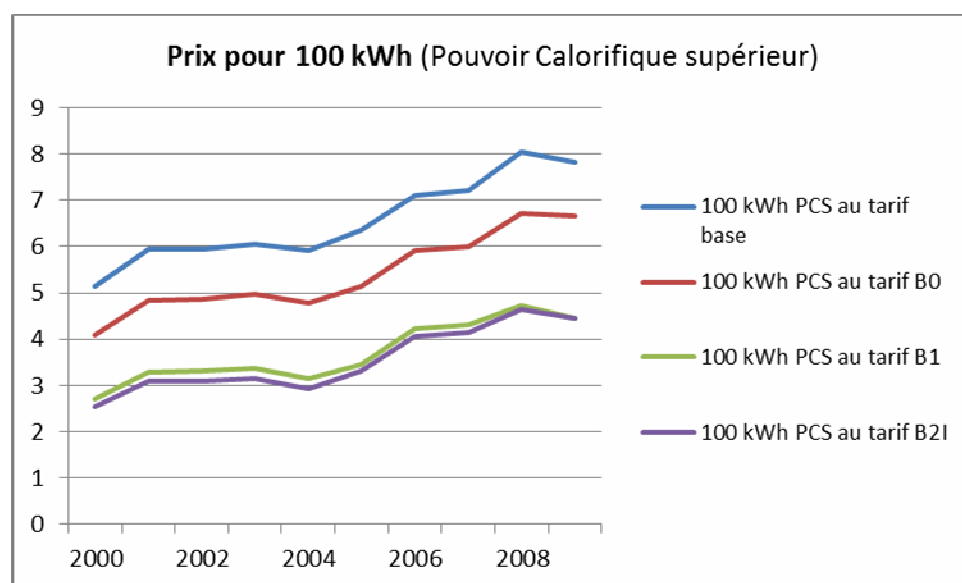


Les ménages les plus modestes subissent la hausse du prix de l'électricité : les abonnements 3 kVA et 6 kVA sont les plus fréquemment utilisés par les ménages modestes.

Même si l'on observe une baisse du coût de l'abonnement, le prix complet de 100kWh ne cesse de grimper.



LE PRIX DU GAZ NATUREL



Tarif base : Cet abonnement convient pour une consommation inférieure à 1 MWh par an. Il s'agit d'une consommation "standard" pour un ménage utilisant le gaz naturel pour un usage cuisson.

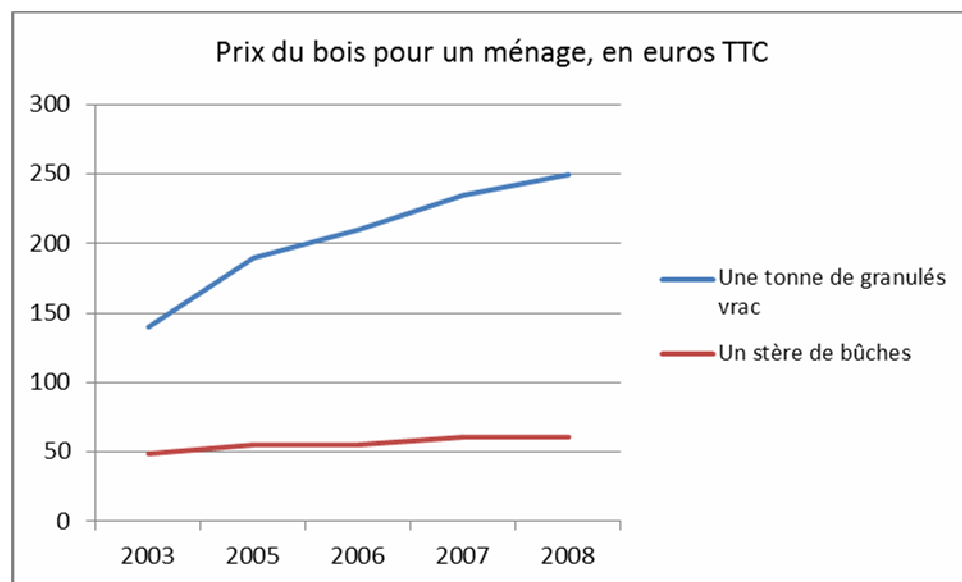
Tarif B0 : Cet abonnement convient pour une consommation comprise entre 1 et 6 MWh par an. Il s'agit d'une consommation "standard" pour un ménage utilisant le gaz naturel pour les usages cuisson et eau chaude sanitaire.

Tarif B1 : Cet abonnement convient pour une consommation comprise entre 6 et 30 MWh par an. Il s'agit d'une consommation "standard" pour un ménage utilisant le gaz naturel pour les usages chauffage, eau chaude sanitaire et/ou cuisson.

Tarif B21 : Cet abonnement convient pour une consommation comprise entre 30 et 100 MWh par an, correspondant à des usages chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson pour une grande maison individuelle (fourchette basse), ou à des usages chauffage et eau chaude sanitaire pour une chaufferie de taille moyenne (fourchette haute).

Au vu de ces chiffres, il est important de bien adapter le type d'abonnement à la consommation.

LE PRIX DU BOIS



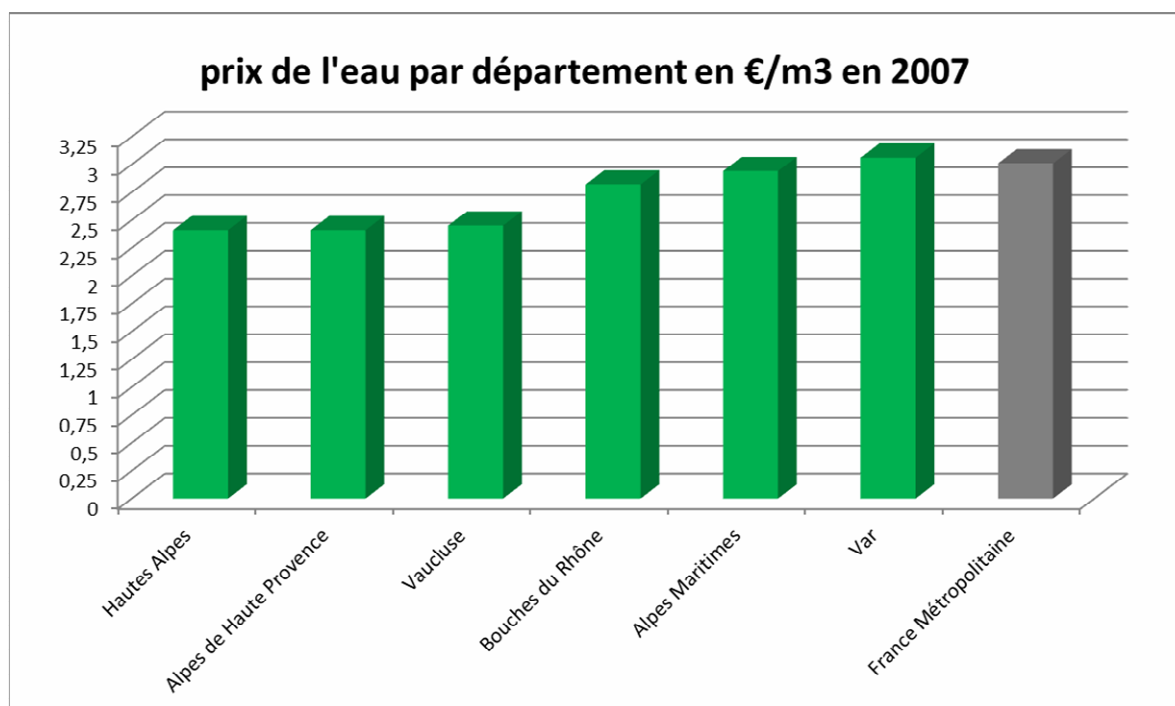
En PACA, le prix constaté sur le littoral s'approche plus de 60€ à 70€ le stère pour le bois bûche.

Parallèlement à la hausse des tarifs de l'énergie, l'Observatoire Régional de l'Energie (2009) montre une évolution croissante de la consommation électrique en PACA et celle-ci dépasse la moyenne nationale (les raisons peuvent être, entre autre, un recours plus massif au chauffage électrique, des consommations liées à la climatisation ...).

UNE SITUATION SPECIFIQUE CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT ELECTRIQUE

On peut noter un point spécifique à la région PACA, il s'agit de risques pesant sur l'approvisionnement électrique notamment de l'Est de la région. La région est considérée, en terme de réseau électrique, en situation de péninsule. Elle est confrontée à divers types de risques, qui pèsent directement ou indirectement sur les ménages vulnérables en ce qu'ils ont pour conséquence un délestage, voire un black-out, qui affecte la totalité ou la partie Est de PACA.

LE PRIX DE L'EAU : DES DISPARITES ENTRE LES DEPARTEMENTS DE LA REGION PACA



Source : le prix de l'eau en 2007 dans les bassins Rhône-Méditerranée Corse, Agence de l'eau RMC et DREAL.

Entre le département des Hautes Alpes qui affiche le prix le plus faible (2.41) et le département du Var qui affiche le prix le plus élevé (3.06) il y a un écart de 20%.

Les prix de l'eau relevés en PACA se situent au même niveau que le prix moyen en France métropolitaine. Les conditions sont assez favorables en termes de ressources et d'accessibilité. (Par comparaison, la Bretagne a un prix moyen de 3.55€/m3 ou encore la corse du Sud 3.34€/m3).

Il est à noter que ce prix n'intègre pas le prix de l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau. Une réduction des consommations d'eau chaude permet ainsi non seulement une baisse de la facture d'eau mais également de la facture d'énergie. Les économies financières réalisables sont alors importantes.

Les consommations d'eau en PACA

(source, IFEN, la facture d'eau domestique 2007 et Agence de l'eau RMC)

Les disparités régionales au sein de PACA sont fortes. C'est dans les départements du littoral que l'on consomme le plus en raison d'un tourisme peu regardant sur la consommation et d'un mode de vie privilégiant de multiples usages domestiques de l'eau: jusqu'à **239 l/j/hab.** (Par comparaison, 269 litres à la Réunion contre 122 litres dans le Nord Pas-de-Calais). Ce chiffre de 239 est cependant à atténuer, l'IFEN relevant un ratio par habitant surévalué, la consommation facturée étant rapportée à la seule population résidente alors que le nombre de touristes peut atteindre les 2.5 millions.¹⁴

¹⁴ Source : Observatoire du tourisme en PACA.

La région PACA détient aussi un record en terme de montant de la facture d'eau avec **272 €/an/hab**, à l'opposé de la Franche-Comté et ses 142 € annuels.

En ce qui concerne les consommations observées par habitant, plusieurs études ont été réalisées sur le terrain, elles montrent des consommations. Une étude sur 96 foyers marseillais¹⁵ suivis par les Compagnons Bâtisseurs (des ménages modestes et pauvres), montrent que les consommations d'eau sont relativement étalées autour d'une moyenne de 100 l d'eau par jour et par personne (soit 36 m³/an/personne) avec une répartition d'environ 30 % d'eau chaude et 70% d'eau froide.

Une autre étude¹⁶ menée en habitat social sur un échantillon d'une dizaine de famille donne des chiffres similaires en terme de consommation d'eau : 110 litres d'eau par personne /jour.

Les niveaux importants de consommation d'eau suggèrent qu'il y a un gros potentiel d'économies. Aussi, en développant des actions de sensibilisation et d'installation de kit économes auprès des ménages, il est possible d'engendrer des économies importantes pour les familles.

Les expériences de ce type menées en PACA montrent que les économies peuvent aller jusqu' à 200€ par an pour une famille de quatre personnes.

¹⁵ Etude menée par les Compagnons Bâtisseurs et le GERES en 2005-2006

¹⁶ Issue du projet Habitat Energie & Solidarité (2005-2008) ECOPOLENERGIE, GERES, LOUBATAS.

LES AIDES FINANCIERES POUR SORTIR DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Aujourd'hui, il existe au niveau national comme à un niveau local des dispositifs d'aides financières aux ménages qui peuvent être inclus dans la lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit à la fois d'aides à la personne (pour alléger le poids de l'énergie dans les budgets des ménages), d'aides à la pierre (pour la rénovation de logements) mais également d'aide à la mise en œuvre de projets transversaux de réduction de la précarité énergétique.

Peu de dispositifs sont spécifiquement axés sur la prévention des situations de précarité énergétique. Il s'agit essentiellement d'aides au logement qui incluent de plus en plus souvent des critères de performance énergétique, des aides à la performance énergétique qui sont adaptées pour mieux répondre aux besoins des ménages modestes...

Les différents financements disponibles en Provence Alpes Côte d'Azur sont présentés ci-dessous et détaillés dans un tableau en annexe (cf Annexe Tableau Dispositifs).

L'AIDE AUX MENAGES

L'aide directe aux ménages peut être séparée en deux catégories :

- Des aides destinées à faciliter le règlement par les ménages d'impayés de facture, il s'agit alors uniquement d'aides curatives qui ne réduiront pas les situations de précarité énergétique
- Des dispositifs d'allègement du poids de la facture énergétique.

LES AIDES AUX IMPAYES D'ENERGIE DU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT :

Le dispositif le plus important dans ce domaine est piloté à l'échelle départementale dans le cadre du **Fonds Solidarité Logement (FSL)**. Des aides aux impayés d'énergie et d'eau, entre autre, sont apportées aux ménages défavorisés. Dans chaque département, une commission composée de représentants de l'Etat, du Conseil Général, de la CAF, d'acteurs sociaux ... définit les objectifs et le règlement du FSL, au sein du Plan Départemental du Logement des Personnes Défavorisées.

Le règlement du FSL définit les montants pouvant être alloués, les fréquences de demandes, les critères d'éligibilité, le public bénéficiaire, les modalités pratiques de l'aide (par exemple le montant que doit apporter le ménage en complément de l'aide pour apurer sa dette) ...

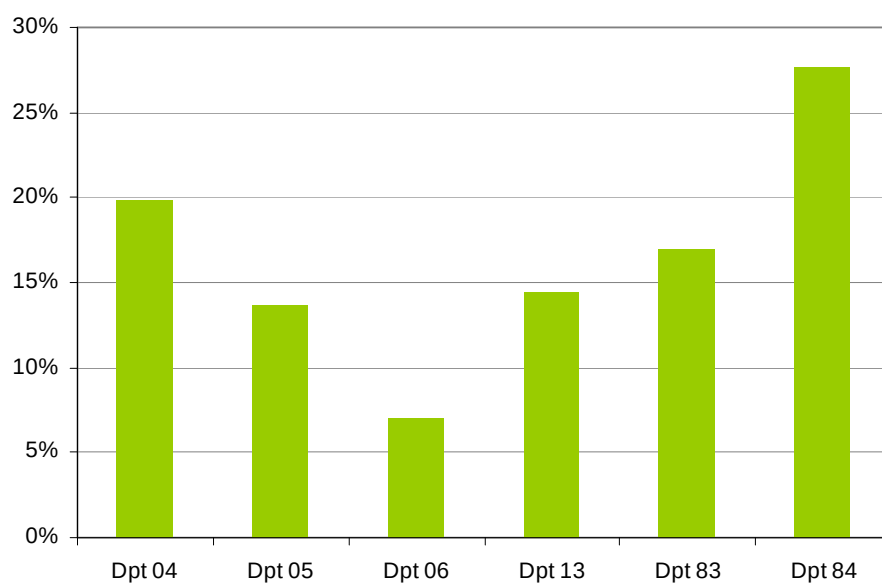
Les premiers contributeurs financiers du FSL sont les Conseils Généraux avec une compensation de l'Etat. Les autres financeurs sont essentiellement la CAF, les communes, les distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux, la MSA.

En PACA, les montants totaux alloués aux impayés d'énergie par département varient de 72 800€ à plus de 2 000 000 € avec un total pour les 6 départements de 4 333 000 €

(chiffres 2007 –MEDDEM). Ces montants représentent de 7% à 28% des montants des FSL selon les départements.

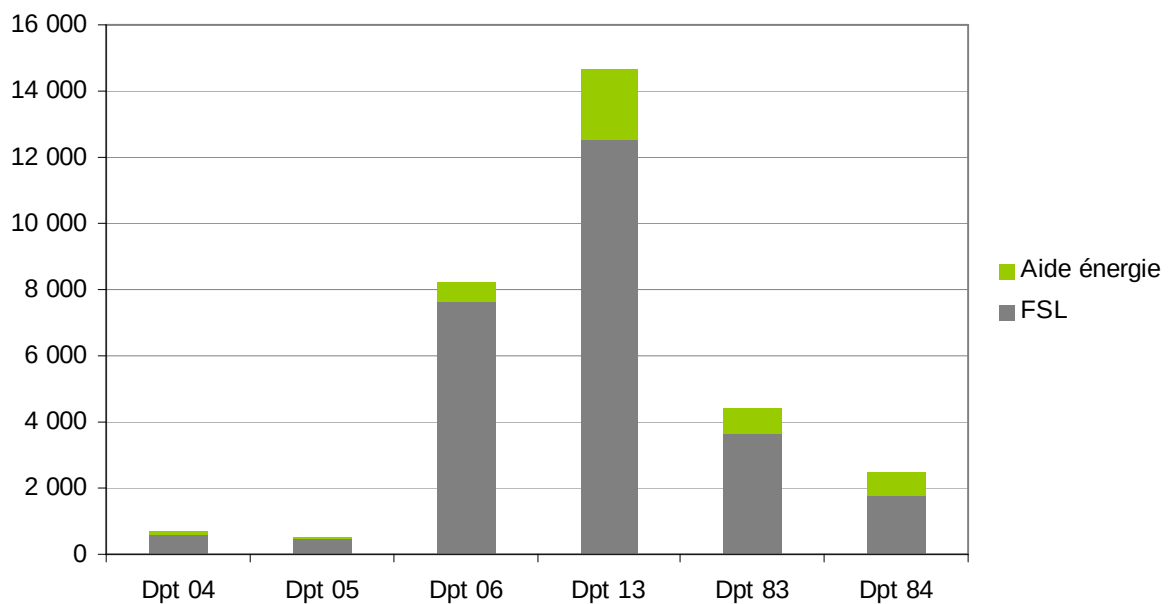
Les aides aux impayés d'eau se mettent petit à petit en place dans les départements. Les budgets consacrés en 2007 s'évaluent de 0 à 150 000 €.

Part aides énergie dans les FSL



Chiffres 2007 –MEDDEM

Montant FSL / Aides énergie en milliers d'euros données 2007



Chiffres 2007 –MEDDEM

Les demandes liées aux impayés d'énergie sont en nette progression et les montants globaux alloués à ce volet du FSL également, quel que soit le département.

On peut noter par exemple le cas des Hautes Alpes dont les montants d'aide ont augmenté de 51% de 2007 à 2008 puis de 45 % de 2008 à 2009 (chiffre du Conseil Général des Hautes Alpes). Ou bien encore dans les Alpes de Haute Provence, où l'aide énergie (chauffage électrique, chauffage au bois, au fioul et au gaz en cuve, et aide à l'eau), a augmenté entre 2007 et 2008 de 12% (+5% de demandes) et entre 2008 et 2009 de 15 % (+25% de demandes). Il faut tout de même préciser que dans ce dernier cas, l'aide énergie s'est élargie à toutes les sources d'énergie alors qu'elle était réservée auparavant à l'électricité.

Les bilans des FSL sont effectués par département et les règlements ainsi que les informations collectées sont différents d'un département à l'autre. Il est donc difficile de comparer les informations.

Il est tout de même intéressant de noter que les publics bénéficiaires dépendent effectivement des règles définies dans chaque département, mais qu'on retrouve souvent :

- Des familles monoparentales ou des personnes isolées
- Des ménages ayant de très faibles revenus

Certains départements réalisent des évaluations pour connaître plus précisément les bénéficiaires des aides distribuées (par exemple dans les Hautes Alpes). Cette évaluation permet de pouvoir mieux connaître les situations des bénéficiaires et d'envisager des actions préventives à destination de ces publics.

Le repérage est généralement assuré par les services sociaux des conseils généraux, et dans une moindre mesure par saisine directe de la part du ménage.

L'intérêt de ce dispositif est qu'il est déployé dans chaque département, qu'il s'appuie sur un réseau d'acteurs notamment du secteur social et du logement. Les aides touchent des publics très probablement en précarité énergétique (mais pas systématiquement).

En revanche, le principal inconvénient de ces aides directes aux impayés d'énergie est que les causes ne sont pas identifiées. Les ménages ne sont donc aidés que ponctuellement et sans s'attaquer aux causes du problème, ce qui ne résout pas les situations de précarité énergétique.

Le financement d'actions préventives (conseils aux ménages sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, installation de petits équipements économes, aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ...) sont actuellement encore peu développées en PACA mais devraient prendre de l'ampleur (*se reporter au paragraphe sur les actions déjà menées en PACA p48-49*).

LES AIDES DIRECTES AUX IMPAYES D'ÉNERGIE ET D'EAU DES AUTRES PARTENAIRES (CAF, CCAS, ASSOCIATIONS) :

Sur la base d'une démarche volontaire (non obligatoire) certaines structures interviennent en complément du FSL, ou en marge de celui-ci, pour résoudre les difficultés rencontrées par les familles en matière de dette énergétique. Les données relatives à ces fonds d'aide d'urgence ne sont pas centralisées et sont plus difficiles à collecter.

Il peut être envisagé de recueillir ces éléments dans le cadre de diagnostics de territoire.

LES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE :

Des tarifs préférentiels sont proposés par les fournisseurs d'énergie à leurs clients démunis. L'obligation est imposée par l'Etat aux fournisseurs.

Il s'agit du Tarif Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et du Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz.

Ces tarifs permettent d'alléger le poids de la facture énergétique des bénéficiaires en donnant accès à un prix réduit de l'énergie dans la limite d'une consommation faible, le prix de l'abonnement n'est pas réduit. Cela permet de diminuer les factures d'énergie des familles très modestes.

Les publics éligibles à ce tarif sont les personnes remplissant les conditions de revenus de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire). Mais l'application de ce tarif n'est jusqu'à présent pas automatique, des démarches administratives considérées comme plutôt lourdes sont nécessaires. Le taux de non recours est ainsi élevé.

En France, on compte 1 million de bénéficiaires pour 2,7 millions de ménages éligibles au TPN (Chiffres 2009).

En PACA le taux de non recours au TPN, est extrêmement élevé, seulement 25% des bénéficiaires de la CMUC auraient recours au TPN (information transmise par le principal fournisseur d'électricité).

Les procédures d'accès aux tarifs sont en cours de modifications au niveau national.

Les principaux problèmes repérés sont donc :

- le taux de non recours,
- les difficultés administratives rencontrées,
- le fait que tous les fournisseurs d'électricité et de gaz ne proposent pas ce type de tarifs,
- Seuls le gaz et l'électricité sont touchés par ce dispositif.

L'AIDE A LA CUVE

Il s'agit d'une prime accordée au niveau national par l'Etat aux personnes exonérées d'impôts sur le revenu. Elle est destinée à alléger le poids de la facture énergétique des ménages à faibles revenus se chauffant au fioul. Elle était de 200€ par foyer en 2009 pour des livraisons de fioul entre juillet 2008 et mars 2009.

En raison de la baisse des prix du fioul, elle n'a pas été renouvelée pour la saison 2009-2010.

Cette aide n'est donc pas pérenne et régulière dans le temps.

LES AIDES DIRECTES A LA REALISATION DE TRAVAUX

La réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements engendre une diminution des causes de situations de précarité énergétique (confort amélioré, charges énergétiques réduites ...). Des aides financières ont été mises en place pour favoriser la réalisation de travaux de la sorte.

Ces aides peuvent être directement destinées au bénéficiaire final à savoir l'occupant du logement qu'il soit propriétaire ou locataire. Elles peuvent être également destinées aux bailleurs (sociaux ou très sociaux).

AIDE DIRECTE AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DU FSL

Dans certains départements, une partie des subventions accordées dans le cadre du FSL sont destinées à la mise en œuvre de travaux de maîtrise de l'énergie. Actuellement ce type de dispositif est peu répandu en PACA mais devrait se développer prochainement (voir le paragraphe action p48).

AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Les principales aides à la rénovation de l'habitat privé incluant des mesures d'amélioration des performances énergétiques des logements sont dispensées par l'Anah.

L'Anah propose des aides aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs (sous conditions) pour améliorer le parc de logements privés anciens (de plus de 15 ans). Depuis 2010, le budget de l'Anah a été plutôt réorienté en direction des propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs étant aidés essentiellement pour de la sortie d'insalubrité.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique font partie de la liste des travaux éligibles aux aides Anah (par exemple : isolation des ouvrants, des murs, de la toiture, amélioration du système de chauffage, amélioration de la ventilation ...).

Les exigences en matière de performance énergétique lors des rénovations sont en général basées sur les exigences de la réglementation thermique rénovation en vigueur. Une éco conditionnalité des aides pour les propriétaires bailleurs a été instaurée en 2010, mais reste relativement modeste puisqu'elle oblige les bailleurs à obtenir la classe E après rénovation.

Les taux d'aides dépendent du statut du propriétaire (bailleur ou occupant) et de l'état du logement notamment. Les aides peuvent être conséquentes pour une rénovation globale du logement.

L'amélioration de la performance énergétique est une exigence qui devient de plus en plus importante dans les objectifs que s'est fixé l'Anah mais la mise en œuvre lors des réhabilitations est encore un point délicat. Les obstacles liés aux contraintes du bâti ancien et de la rénovation en général rendent plus difficiles l'atteinte de performances intéressantes.

Si les propriétaires sont accompagnés (vérification des devis, suivi des travaux, contrôle après travaux) sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, il est possible d'obtenir de bons résultats en matière de diminution des risques de précarité énergétique. Les nouvelles règles de l'Anah imposant un diagnostic de l'état du logement avant travaux notamment sur le plan de la performance énergétique et un état après travaux (type DPE) vont dans le sens d'un meilleur suivi mais sont encore à améliorer.

Jusqu'à présent en PACA, il existe peu de suivi sur la performance énergétique dans le cadre de rénovations de logements aidées par l'Anah (action du GERES aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile). Ce type d'action serait à développer (par exemple dans le cadre d'action globale de fonds d'aides aux travaux de maîtrise de l'énergie et de l'eau).

Sur certains territoires, les collectivités peuvent obtenir une délégation des aides à la pierre, ce qui permet à la collectivité d'avoir une marge de manœuvre un peu plus importante au niveau local sur le choix des orientations et des objectifs liés à l'amélioration du parc privé sur leur territoire.

En PACA, 6 intercommunalités sont délégataires des aides à la pierre, une septième devrait s'ajouter en 2011 : Marseille Provence Métropole, Communauté du Pays D'Aix, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette , Nice Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération de Fréjus Saint-Raphaël.

Enfin on peut noter que les aides de l'Anah peuvent être majorées et/ou complétées par les collectivités territoriales le plus souvent dans le cadre de dispositifs avec une mobilisation complète des outils d'intervention sur le parc privé dégradé. On peut par exemple citer les Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH), Opérations Programmées d'Amélioration de la Performance Thermique des Bâtiments (OPATB), Programmes d'Intérêt Général (PIG),

Programme Social Thématique (PST), Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) ... Ces programmes de rénovations sont partenariaux, et mettent en œuvre différents outils de communication, d'incitation et de coercition pour que les propriétaires rénovent leur logement avec des priorités fixées selon le programme. Ils peuvent inclure des moyens spécifiques pour la lutte contre la précarité énergétique.

PROGRAMME HABITER MIEUX

Suite à la publication début 2010 du rapport dit « Pelletier » issu du groupe de travail Précarité énergétique du Plan Bâtiment Grenelle, l'Etat a lancé un programme de lutte contre la précarité énergétique comprenant notamment le Programme Habiter Mieux. Celui-ci est animé par l'Anah, et vise à réduire les situations de précarité énergétique chez les propriétaires occupants modestes

Il s'agit d'un programme d'aide aux travaux pour un logement économe et écologique permettant la rénovation thermique de 300 000 logements éligibles du parc privé occupés par des propriétaires aux revenus les plus modestes sur la période 2010-2017.

La conclusion d'un contrat local d'engagement (CLE) est nécessaire pour engager les crédits. Le CLE doit être signé entre l'Etat (représenté par l'Anah) et une collectivité territoriale (conseil général prioritairement mais aussi la région, une intercommunalité ...). Ce CLE doit être si possible multi partenarial (notamment pour mettre en œuvre un dispositif de repérage opérationnel et efficace) et doit permettre d'inclure des objectifs liés au contexte local.

L'aide, nommée Aide de Solidarité Ecologique (ASE) accordée au ménage va de 1 100 € à 1 600 € (si la collectivité territoriale vient abonder l'aide, l'Etat augmente l'Aide de Solidarité Ecologique d'autant dans la limite de 500 €) pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti. Cette aide vient en complément des aides Anah classiques qui permettent la rénovation d'un logement.

Le gain de performance doit être de 25% de la consommation d'énergie primaire évaluée avant travaux. Un diagnostic énergétique avant et après travaux doit valider le gain réalisé grâce aux travaux.

De manière générale, l'ASE permet aux propriétaires occupants de diminuer le reste à charge de travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais le niveau de l'aide reste faible. Un accompagnement financier et technique des ménages bénéficiaires sera nécessaire pour que les travaux soient réalisés d'une part, et efficaces d'autre part.

En PACA, jusqu'à présent aucun Contrat Local d'Engagement n'a été signé, cette aide ne peut donc pas encore être distribuée. Des CLE devraient être signés dans le courant de l'année 2011 soit au niveau départemental soit au niveau des intercommunalités.

Le repérage des ménages bénéficiaires est un point important pour la mise en œuvre du dispositif, il doit être un des points clés du Contrat Local d'Engagement.

Le renouvellement sur la période 2014-2017 sera conditionné à une évaluation des résultats obtenus au plan national et local.

LE CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE

Il est accessible à tous, il est néanmoins peu utilisé par les ménages modestes qui ont des difficultés à faire l'avance puisque l'aide n'est versée (sous forme de chèque pour les ménages non imposables) qu'en septembre de l'année suivant les dépenses. Cette aide peut être utilisée avec un accompagnement des ménages et des prêts relais.

LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

L'Etat a mis en place le mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie afin de faire participer les « obligés » - les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburant)- à l'effort national de réduction des consommations d'énergie en réalisant des économies d'énergie en interne ou chez leurs clients.

Les actions éligibles, qui permettent aux obligés d'acquérir des CEE, font l'objet de fiches standardisées présentant les caractéristiques techniques demandées et l'énergie théorique économisée sur la durée de vie de l'équipement.

Dans le cadre de la seconde période de mise en œuvre des CEE de janvier 2011 à décembre 2013, une part des actions est à réaliser auprès des ménages défavorisés.

Les fournisseurs d'énergie développent des offres pour collecter des CEE essentiellement sous la forme de prêt à taux bonifié ou de primes directes.

On peut noter par exemple :

- EDF en PACA qui a développé une prime jusqu'à 1500 € pour un bouquet de travaux chauffage / isolation.
- Les groupes Leclerc et Auchan en tant qu'obligés (distributeurs de carburant) lancent également une prime pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie pour collecter des CEE.
- Les fournisseurs développent également des prêts à taux bonifié : par exemple les opérateurs financiers des grands fournisseurs d'énergie Solfea / Domofinance proposent des prêts bonifiés dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

D'autre part, des actions de formation et probablement prochainement d'abondement à un fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (ou à d'autres dispositifs du type PIG) peuvent donner droit à des CEE pour les fournisseurs d'énergie.

DES PRETS POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Les projets d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat nécessitent un investissement souvent important pour les ménages ayant de faibles revenus. Les aides financières viennent certes diminuer le montant d'investissement mais elles ne couvrent en

général pas le montant total des travaux. Des prêts ont donc été développés pour étaler le paiement du montant restant à la charge des ménages.

Eco Prêt à Taux Zéro (EPTZ)

Lancé au niveau national, l'Eco Prêt à Taux Zéro (EPTZ) soutient financièrement les travaux améliorant la performance énergétique du logement chez les particuliers. Ce dispositif est en place depuis plus d'un an, mais jusqu'à présent, les ménages à faibles revenus n'y ont pas eu recours. Le problème le plus important pour les ménages très modestes est le fait que l'EPTZ est accordé par une banque privée qui peut refuser le prêt en fonction de la situation financière du ménage. Aucun accompagnement n'est prévu jusqu'à maintenant pour les ménages à faibles ressources.

Prêt CAF et caisse de retraite

Les particuliers ont la possibilité de souscrire un emprunt auprès de la CAF ou de certaines caisses de retraite dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat. Ces prêts sont importants pour aider les ménages à boucler leur budget mais ils ne couvrent en général que de petits montants.

La CAF propose un prêt à 1% pour l'amélioration de l'habitat. Le montant peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €.

Une proposition de revalorisation du montant de 1067,14 € à 5000€ a été soumise dans le cadre du Grenelle de l'Environnement - rapport Pelletier janvier 2010. Cette proposition n'a pas été retenue par l'Etat.

Ouverture des droits à l'Allocation Logement lors de la contraction d'un prêt pour la rénovation de l'habitat.

Si un ménage répond à certaines conditions ouvrant droit à des aides de la CAF (conditions de ressources) pour bénéficier d'une prestation sociale, il est possible d'obtenir une allocation logement provisoire pendant la durée de remboursement d'un prêt à l'amélioration du logement. Ce prêt doit être spécialement affecté à des travaux figurant sur la liste des travaux pouvant bénéficier d'une subvention de l'Anah.

En PACA, actuellement, 2 structures accompagnent la mise en œuvre de cette ouverture de droit à l'allocation logement :

- La Fondation Abbé Pierre via la mise en œuvre d'un micro-crédit social à l'amélioration de l'habitat.
- PROCIVIS – SACICAP dans le cadre de leurs mesures d'accompagnement financier (prêt à taux 0%)

Suivant la situation familiale, l'allocation logement peut permettre aux ménages de couvrir la quasi-totalité de la mensualité du prêt pour la mise en œuvre de travaux d'amélioration de l'habitat. L'utilisation de ces fonds est peu courante mais en PACA, ils sont plutôt bien sollicités via les deux dispositifs présentés ci-dessous.

PROCIVIS - SACICAP

SACICAP = Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété.

Depuis le 1er janvier 2008 et pour une durée de 6 ans prolongée jusqu'en 2017 en décembre 2010, les SACICAP s'engagent (via un accord avec l'Etat) à favoriser le financement des logements des ménages très modestes notamment pour favoriser le maintien dans le logement et l'accession.

Dans le cadre de ses missions sociales, l'intervention de la SACICAP permet de financer des travaux de rénovations de l'habitat pour des propriétaires occupants très modestes sous la forme d'avances et/ou de prêts à taux zéro ou faible.

L'avance permet de payer au fur et à mesure les travaux dans l'attente du déblocage des subventions de l'Anah par exemple, ou du remboursement d'un crédit d'impôt.

Sur le terrain, de manière à accompagner les ménages sur le montage et le suivi de leur dossier, PROCIVIS SACICAP signe des contrats de partenariat avec des acteurs locaux (PACT, Compagnons Bâisseurs ...).

Le micro-crédit social à vocation d'amélioration de l'habitat

Une expérimentation en PACA est menée à l'initiative de l'agence régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre, avec le soutien de la Région pour le financement du montage et l'animation de programme. L'objectif est d'ouvrir la voie à l'adaptation des systèmes financiers aux propriétaires les plus fragiles :

- Par l'accès au micro crédit social mis en place par la fondation Abbé Pierre en partenariat avec la Banque Postale dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Par la mobilisation de compléments financiers nécessaires à la réalisation d'opération de réhabilitation ou de mise aux normes de salubrité et de sécurité et notamment des prêts relais avec la SACICAP Midi Méditerranée et des aides exceptionnelles de la FAP,
- Par un accompagnement technique et financier des ménages lors des travaux conduit par des techniciens des partenaires de terrain (accord de partenariat avec différentes structures en PACA)
- Par un accompagnement social tout au long du remboursement du crédit par la Fondation Abbé Pierre.

FONDS SOCIAUX D'AIDE AUX TRAVAUX DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU (FSATMEE)

Les actions menées dans le cadre de ces fonds d'aide aux travaux sont décrites dans le paragraphe « les actions préventives », page 47. On aborde ici simplement l'aspect financier.

Sur le plan financier, il est important de noter que la création d'un FSATMEE est un moyen de mobiliser des fonds spécifiquement pour solutionner des situations de précarité énergétique. Le financement du fonds peut être assuré par le Conseil Général, l'ADEME, la Région, des fournisseurs d'énergie ... C'est un moyen de centraliser des fonds provenant de divers financeurs. En général, l'animation du fonds inclut également une ingénierie financière pour accompagner les ménages à boucler leur budget travaux.

AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX

Les aides présentées précédemment s'adressent essentiellement à des propriétaires occupants (ou des bailleurs du parc privé dans le cadre des aides de l'Anah). Il existe également des aides pour les bailleurs sociaux et les bailleurs très sociaux.

Les bailleurs sociaux bénéficient de fonds spécifiques à la rénovation qui incluent des exigences simples en matière de performance énergétique. Un prêt à taux réduit a été développé par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) spécifiquement sur des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Plus spécifiquement en PACA, un appel à projet doit être cité :

Appel à projet FEDER – ADEME – Région

L'Union Européenne a ouvert depuis 2009 l'utilisation des fonds FEDER à la rénovation des logements pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour concrétiser l'utilisation de ces fonds sur la rénovation de logements, en PACA, un appel à projet Etat – ADEME – Région a été lancé en 2010 avec un guichet unique pour les fonds FEDER, AGIR et Contrat Plan Etat Région (CPER) avec des exigences ambitieuses en matière de performance énergétique.

Les bailleurs sociaux de PACA s'en saisissent bien puisque l'enveloppe prévue pour 3 ans sera utilisée complètement dès la deuxième commission de sélection des projets. Un nouvel appel à projet est lancé en 2011.

Les performances énergétiques exigées sont hautes ce qui devrait directement bénéficier aux locataires en matière de charges énergétiques.

LES FINANCEMENTS D' ACTIONS TRANSVERSALES

FINANCEMENT REGIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ENERGIE (FREE)

L'accord cadre Etat – ADEME – Région prévoit une enveloppe « Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie » qui permet entre autre d'aider des projets de lutte contre la précarité énergétique.

Les fonds sont prioritairement ciblés sur la maîtrise des consommations d'énergie, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ...

Les montants d'aide peuvent aller jusqu'à 80% du montant du projet.

AGIR / AGIR +

La Région mène un programme ambitieux d'amélioration de son indépendance énergétique et de mobilisation des acteurs régionaux : Action Globale Innovante pour la Région.

Dans le cadre de ce programme, des actions préventives de lutte contre la précarité énergétique peuvent être aidées. Une action spécifique pour promouvoir les rénovations

performantes sur le plan énergétique est en cours de développement, elle devrait inclure une bonification des aides pour les ménages à faibles revenus.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Des fonds peuvent être alloués à des projets de réduction des situations de précarité énergétique par les collectivités, comme par exemple les Conseils Généraux, les EPCI, les communes.

Les collectivités se fixent souvent des objectifs d'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire et notamment dans le cadre des Agenda 21, de Plan Climat Energie Territorial ...

Elles dédient alors des moyens pour atteindre ces objectifs.

Il est nécessaire de se renseigner au niveau local pour monter des actions.

FOURNISSEURS D'ENERGIE

Les fournisseurs d'énergie et plus particulièrement EDF et GDF-Suez mènent depuis plusieurs années des actions de solidarité qui s'inscrivent en marge de leur contribution au FSL. Cet engagement se traduit par la réalisation d'actions de maîtrise de la demande d'énergie (cf chapitre sur les actions préventives) et/ou par le financement d'actions de sensibilisation, d'aide aux travaux ...

On peut par exemple citer le programme Ecogaz mené par GDF Suez mais qui n'a pas eu d'application en PACA ou l'abondement de EDF sur un projet de maîtrise de l'énergie et de petits travaux dans le Var en partenariat avec le Collectif Hébergement Varois, la Région et la Fondation Abbé Pierre.

FONDATIONS PRIVEES – FONDS PRIVES

Des fondations privées ou des entreprises également peuvent soutenir des actions et projets de prévention de la précarité énergétique.

Les objectifs attendus dépendent des lignes directrices fixées par les différents organismes :

- Amélioration des conditions de logement des personnes démunies
- Préservation de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations d'énergie, utilisation de matériaux écologiques dans les rénovations ...)
- Amélioration des conditions sociales des personnes défavorisées

Certaines fondations fonctionnent par appels à projet avec des critères à respecter, d'autres étudient les dossiers au cas par cas.

Les montants des aides varient de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers d'euros.

EN CONCLUSION :

En région PACA, il est fait preuve d'innovations tant dans les financements pour les travaux (SACICAP et Fondation Abbé Pierre) que dans les financements transversaux (appels à projets FEDER-ADEME-Région, AGIR) mais il ressort la nécessité d'accompagner les foyers éligibles autant que les professionnels dans le recours aux dispositifs permettant ces financements et d'évaluer les résultats en matière notamment de baisse des charges après rénovation. Ces actions peuvent être notamment conduites dans le cadre de Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie et de l'eau.

LES ACTIONS PREVENTIVES EN PACA

On l'a vu précédemment, définir une action comme relevant du champ de la lutte contre la précarité énergétique n'est pas évident, le critère retenu concerne-t-il le public auquel on s'adresse (ménages démunis, défavorisés, précaires) ? L'état des logements (indécents, indignes, de mauvaise qualité thermique) ? Le niveau de consommation d'eau du ménage, d'énergie...voire de carburant pour ses déplacements ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons tenté dans le cadre de cette étude de recenser les actions qui prennent en compte plusieurs de ces caractéristiques ou qui affichent clairement leur intention de participer à la lutte contre la précarité énergétique.

En Paca, les actions menées sont assez récentes, ce n'est qu'à partir des années 2000 que l'on voit apparaître des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique largement initiées par l'Ademe. On retiendra notamment la création d'un groupe de réflexion piloté par l'Ademe baptisé MELLE (Maîtrise de l'énergie dans le logement et lutte contre les exclusions), une étude de préfiguration d'un dispositif financier d'aide à l'acquisition de lampes basse consommation et d'appareils électroménagers performants dans le logement social en 2003 (Ademe/Var Habitat), le lancement d'un appel à projet OPATB auprès des collectivités locales en 2002 (en Paca, le quartier de Cannes la Bocca sera retenu, l'opération est encore en cours à ce jour). Dès 1997, l'agence Régionale de l'Energie (ARENE) mène de son côté avec l'ARHLM et EDF, une réflexion sur le moyen de maîtriser les dépenses d'électricité en rationalisant les usages et leur gestion, cette réflexion fera notamment l'objet d'un appel à propositions auprès de l'ensemble des organismes HLM de Paca (8 opérations pilotes choisies) dont les préconisations sont référencées dans un guide « maîtriser les charges d'électricité dans le logement social ».

A partir de 2005, on assiste à un développement des actions menées sur l'ensemble du territoire régional, dont nous livrons ici notre analyse.

Devant la diversité et la richesse des actions mises en œuvre, et pour en faciliter l'appréhension, nous présentons les actions de lutte contre la précarité énergétique en les classant selon 5 modes d'intervention¹⁷ :

Les actions qui visent à :

1. Améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique,
2. Informer les publics,
3. Former les professionnels sur la précarité énergétique,
4. Diminuer les consommations d'énergie des logements,
5. Agir globalement dans les territoires.

Pour chacun de ces modes d'intervention, un tableau en annexe (Annexe Tableau Actions) détaille les différentes actions mises en œuvre en PACA, les principaux acteurs engagés, les bénéficiaires, les points forts et difficultés ainsi que les liens internet pour en savoir plus. Nous présentons ci-dessous les principaux éléments à retenir sur les actions préventives de lutte contre la précarité énergétique en PACA.

¹⁷ Cette classification reprend le classement détaillé dans la « boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales » du projet EPEE

AMELIORER LA CONNAISSANCE LOCALE DES PHENOMENES DE PRECARITE ENERGETIQUE

Favoriser la rencontre des acteurs, décloisonner les services et les métiers, renforcer les partenariats et le travail collaboratif sur le phénomène, constituent en soi des actions de lutte contre la précarité énergétique....

La montée en légitimité de la problématique ces dernières années a permis le développement d'actions visant à mieux qualifier le phénomène dans les territoires :

- a) multiplication des **événements** (colloques, rencontres, journées d'études) sur le sujet organisés principalement par des institutions (CR Paca, DREAL) et têtes de réseaux associatifs (RREP, LHI, FNARS), le **réseau RREP** créé fin 2007 qui vise à rassembler les différents acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et à mutualiser les expériences (ce réseau a pu voir le jour grâce à des financements nationaux – appel à projet prebat /Puca-ademe-anah, mais son animation n'est plus assurée depuis 2010 faute de moyens financiers...)
- b) **études, diagnostics** pour caractériser le phénomène. On retiendra notamment une étude sur la vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires dans le 05 (DDT05/CETE Méditerranée) qui prend en compte les déplacements domicile-travail, une étude sur la précarité énergétique dans le var (CG83) qui tente de croiser revenus, statut d'occupation, qualité thermique des logements, coûts de l'énergie et tarifs sociaux par territoires du Var et d'en tirer des pistes d'actions. Enfin, la lecture des bilans d'activité des FSL est une source importante de données sur la situation sociale des ménages. Réalisés chaque année (depuis le début des années 90) ces documents permettent d'évaluer l'évolution des situations de précarité à l'échelon départemental et l'augmentation du nombre de demandes d'aides par les ménages (plus ou moins détaillés, ils peuvent permettre de cibler précisément les ménages ayant recours aux aides, voir par exemple les bilans du CG 05). Attention, cependant, ces données ne recensent que les ménages sollicitant une demande d'aide aux impayés dont sont exclus, on l'a vu, une autre part importante de ménages précaires (« publics invisibles » : non recours aux droits, non éligibles, situations de privations, etc...).

Les actions de diagnostic peuvent également permettre de repérer les différents acteurs présents sur les territoires en vue de créer des dynamiques partenariales, identifier les besoins en formation des professionnels de terrain (action sociale, logement, énergie), créer un maillage d'acteurs, développer une culture commune, rendre lisible les problématiques que rencontrent les familles en vue de mobiliser les institutions pour améliorer les actions de prévention à mettre en œuvre et assurer la pérennisation des actions.

- c) Plus localement un certain nombre d'associations réalisent **des enquêtes énergie** en amont de la mise en œuvre d'actions de terrain. Ces enquêtes apportent des données pertinentes, d'une part pour repérer les ménages, leurs besoins d'information, de travaux, leur taux d'équipement, l'état des logements...en vue d'adapter les modalités d'intervention au plus près des besoins. D'autre part, cela permet d'avoir un état initial en vue d'évaluer par la suite les résultats des actions. Ces enquêtes sont souvent réalisées par les Espaces Info Energie dans le cadre de leur projet spécifique de territoire notamment.

INFORMER LES PUBLICS

Informé le grand public reste indispensable dans toute action de maîtrise de l'énergie. Dans le triptyque amélioration du bâti, efficacité énergétique des appareils et sobriété des comportements, l'humain doit garder une place centrale. En matière d'habiter, même les technologies les plus perfectionnées ne fonctionnent pas si l'on n'a pas au préalable sensibilisé et informé les publics pour qu'ils prennent part activement à la démarche.

De plus, la part des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel n'a cessé de croître ces dernières années malgré les avancées en matière d'amélioration du bâti et d'efficacité énergétique. L'explosion des équipements électroménagers ainsi que l'augmentation des exigences de confort expliquent pour partie cette hausse.

Les ménages les plus modestes ne sont pas les plus consommateurs mais leur budget étant restreint, les dérapages de consommation les pénalisent un peu plus. Ils subissent de plein fouet les augmentations des coûts de l'énergie et de l'eau et présentent des caractéristiques qui viennent grever encore plus le budget fluides : logements de mauvaise qualité, chauffage électrique et faible isolation, présence quotidienne dans le logement du fait du chômage, faible capacité d'investissement impliquant l'achat d'appareils de mauvaise qualité fortement consommateurs, forte sensibilité aux publicités encourageant la consommation, éloignement des centres urbains rendant obligatoire l'usage de la voiture...

C'est pourquoi les actions d'information peuvent permettre aux ménages modestes de les aider à agir au mieux pour réduire leurs consommations lorsque celles-ci sont superflues. La promotion des gestes économes permet la réduction des charges d'énergie, et ainsi l'augmentation du « reste à vivre » des ménages. Mais attention, les ménages en précarité sont généralement déjà dans des comportements de privation, il ne s'agit ici pas de les stigmatiser un peu plus mais bien de les aider à augmenter le « reste à vivre ». Dans tous les cas, les actions d'information ne sont pertinentes que si elles sont menées dans le cadre de réflexions et d'actions plus globales pour réduire les consommations de façon durable par l'amélioration thermique des bâtiments notamment.

Une grande diversité d'actions d'information et de conseils sur les gestes et équipements économes sont menés en PACA :

- **Les réunions d'information / animation en direction des ménages** (largement développées par des structures dans le champ de l'énergie : Espace Info Energie, EDF ; de l'action sociale : ESF Services, Médiance 13, centres sociaux ; et du logement : AICS, Compagnons Bâisseurs) parfois associées à des distributions de matériels économes (dons de LBC par EDF par exemple). Le CG 83 propose dans les fiches actions de son PDALPD d'organiser des réunions d'information en direction des élus, ce qui devrait favoriser une meilleure prise en compte du phénomène par les pouvoirs publics.
- **Appartement témoin sur la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie** (développés par des structures dans le champ de l'énergie : Ecopolenergie, CLCV du Pays d'Arles ; la CAF 13 dispose d'un des exemplaires l'exposition mobile d'ECOPOLENERGIE et forme ses travailleurs sociaux à son animation). Ces appartements/expositions implantés dans des quartiers d'habitat social s'appuient sur de larges dynamiques partenariales notamment avec les bailleurs sociaux et les

centres sociaux, ils ont l'avantage d'être déployés à proximité des publics en précarité énergétique.

- **Les outils de sensibilisation type plaquettes, films, guides pratiques.** Ces outils sur les écogestes trouvent leur pertinence lorsqu'ils sont adaptés aux ménages en précarité énergétique (supports explicatifs simplifiés, imagés ou traduits du fait d'éventuelles difficultés de maîtrise de l'écrit) voir co-construits avec les ménages (le film « mémé dédédé gaspille tout » de la CLCV d'Arles a ainsi été réalisé avec les enfants du centre social du quartier). Ecopolenergie travaille actuellement avec la Logirem sur l'élaboration d'un **livret mode d'emploi du logement**.
- **La sensibilisation du personnel d'une structure pour développer des relais d'information auprès des publics.** Afin de démultiplier les conseils « énergie » auprès des ménages, plusieurs structures de Paca forment des relais locaux sur le sujet, le GERES a par exemple formé les équipes des Compagnons Bâisseurs sur la thématique de l'énergie, EDF dans les Alpes Maritimes s'est engagé à former les membres de l'association SOS Familles Emmaüs afin qu'ils puissent informer et orienter vers les travailleurs sociaux les familles accueillies. Cependant, l'énergie étant un thème technique nécessitant des compétences très spécifiques, ces relais ont un champ d'intervention limité à l'information et ne doivent pas se substituer sur le terrain à un thermicien, dans le cadre de la réalisation de diagnostics énergétiques in situ.

FORMER LES PROFESSIONNELS SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE

La formation des professionnels est un enjeu majeur pour le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique, la diffusion d'une culture commune et le travail partenarial entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale souvent cloisonnés dans leurs champs de compétences.

Depuis 2000, l'Ademe a initié au niveau national une dynamique de formation, notamment des travailleurs sociaux, elle travaille actuellement à la mise en œuvre d'une formation spécifique pour les cadres de l'action sociale, un réseau de formateurs relais a également été mis en place dans les territoires métropolitains, enfin un module spécifique de sensibilisation à la précarité énergétique pour les conseillers info énergie devrait voir le jour en 2011.

Le CNFPT vient de son côté de lancer un appel d'offre pour animer des formations à la Précarité Énergétique à destination des encadrants de travailleurs sociaux, élus et partenaires (type CAF, MSA...).

En PACA, plusieurs structures (majoritairement dans le domaine de l'énergie) proposent des formations en direction des travailleurs sociaux des CAF, CG et CCAS, mais ces formations restent ponctuelles (pas d'intégration dans les plans de formation annuels) et gagnent à être structurées. La dynamique nationale en cours devrait consolider ces actions.

Dans le cadre d'expérimentations, des actions de formation des agents des bailleurs sociaux ont été mises en place (personnel de la Logirem notamment), là encore, ces formations restent marginales et ne sont pas pérennisées.

DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES LOGEMENTS...

Bien que pertinentes, les actions détaillées ci-dessus ne trouvent leur sens que s'ils elles sont assorties d'actions concrètes visant à diminuer les consommations d'énergie dans le logement.

...EN AMELIORANT L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS

- Il s'agit de **fournir des petits équipements économes en eau et en énergie aux ménages** (réducteurs de débit, lampes basse consommation, coupe-veille voire changement des appareils électroménagers : frigos, lave-linge...) qui permettent de réaliser des économies substantielles sans limitation du confort. Il est souvent pertinent d'accompagner la famille pour l'installation, l'utilisation et si besoin l'entretien des appareils. Cet accompagnement est conduit par une association spécialisée dans la maîtrise de l'énergie, par EDF ou par les personnels des bailleurs sociaux (préalablement formés à la démarche). Ainsi par exemple, depuis 2009, l'association Azzura Lights en partenariat avec plusieurs bailleurs sociaux des Alpes Maritimes, équipe de matériels économes en eau et en énergie des foyers avec des résultats significatifs (jusqu'à 200 € d'économie d'eau annuelle). De 2005 à 2007, les Compagnons Bâisseurs Provence, en partenariat avec le Geres, ont mené une action expérimentale « Auto réhabilitation et Maîtrise de l'Energie et de l'Eau » autour d'informations et de sensibilisation collective des familles, avec des diagnostics individuels réalisés par un animateur énergie, la distribution de kits énergie, la réalisation de petits travaux et la création d'un fonds de remplacement des appareils électroménagers visant à équiper les familles en appareils électroménagers (frigos, ...). L'association la Petite Ourse et EDF ont de leur côté mis en place des outils pour tester les réfrigérateurs et congélateurs récupérés par l'association afin de ne mettre en vente que les moins énergivores. Ces 2 expérimentations n'ont néanmoins pas été pérennisées mais l'idée de mettre en place un fonds d'aide au remplacement des équipements électroménagers refait surface...
- Un **suivi des consommations** des ménages, (de l'analyse des factures à la pose d'appareils de mesures) est souvent mené conjointement à l'installation de « kits économes ». En apportant des évaluations pertinentes sur la variation des consommations des occupants, ce suivi permet également l'accompagnement individualisé de la famille (conseil, information, orientation).

...EN AMELIORANT L'ETAT THERMIQUE DES LOGEMENTS

- Une grande diversité d'opérateurs de l'habitat travaille à **l'acquisition de logements dégradés en vue de les réhabiliter** et par la suite les louer à des ménages en difficultés. Ces réhabilitations ne visaient pas spécifiquement une amélioration thermique du logement mais la diffusion de cette préoccupation dans le domaine du logement amène ces structures à intégrer cet objectif dans leurs programmes de réhabilitation, des partenariats avec les professionnels de l'énergie devraient être tissés à l'avenir, les aides financières incitatives de l'Anah, le FART sont autant de leviers pour inciter les opérateurs à l'amélioration thermique des logements rénovés. Parmi les structures recensées en Paca nous en citons ici quelques

exemples : les Pact, Habitat & Humanisme, Habitat & Développement, Un Toit, AGIS 06, AMPIL...

- La plupart des **dispositifs et opérations d'amélioration de l'habitat** ont évolué ces dernières années vers une meilleure prise en compte de l'état thermique des logements. Ainsi, on voit apparaître :
 - des OPATB (Ville de Cannes – Quartier la Bocca : rénovation de 1500 logements dont 1000 logements sociaux, 50 commerces et 13 bâtiments communaux)
 - des PIG volet précarité énergétique (Pays d'Aubagne et de l'Etoile), des OPAH lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du PNRQAD (5 collectivités et intercommunalités engagées en PACA : Carpentras, Aix-en-Provence, la Seyne-sur-Mer, Marignane et Nice)
 - des OPAH de revitalisation rurale ou urbaine et de lutte contre la précarité énergétique (exemples sur la communauté de communes du Champsaur, à Toulon, la Seyne-sur-Mer et Brignoles)
- de même, **les chantiers d'autoréhabilitation** développés par les Compagnons Bâisseurs Provence intègrent dorénavant la lutte contre la précarité énergétique et l'utilisation de matériaux sains via une convention triennale avec la Région Paca.
- Enfin, le développement de **fonds sociaux d'aide aux travaux** apporte une réponse particulièrement pertinente aux ménages en précarité énergétique. Ce dispositif permet à la fois de repérer les ménages (notamment ceux exclus des aides existantes à l'amélioration de l'habitat), de cibler les solutions à mettre en œuvre (diagnostics énergie), de mobiliser les aides financières pour la réalisation de travaux et/ou le changement d'équipements (via une association locale spécialisée – guichet unique), d'assurer une médiation propriétaire/locataire si besoin et de réaliser le suivi et l'évaluation des travaux effectués. Une vingtaine de conseils généraux ont développé ces fonds en France, en Paca le CG 05 et 83 réfléchissent actuellement à leur mise en œuvre, le financement FREE (cf p41) viendra en appui d'études de préfiguration de fonds en 2011.

...EN PRODUISANT DES LOGEMENTS PERFORMANTS

- En 2008, la Fondation Abbé Pierre a lancé un programme ambitieux pour la production de logements très sociaux visant à lutter contre la précarité énergétique (logements performants économes en charges) : **opération 2000 toits pour 2000 familles**. En y associant un large réseau d'opérateurs associatifs (Pact notamment) et EDF, l'opération vise aussi à impliquer et accompagner les occupants en adaptant le logement aux pratiques des ménages. En PACA, 130 familles sont concernées à ce jour.
- de leur côté, **les bailleurs sociaux fédérés au sein de l'ARHLM**, intègrent dans leurs opérations de réhabilitation comme de productions de logements des critères de performance énergétique. Certains organismes, Famille et Provence, Logirem, Var Habitat, sont particulièrement exemplaires sur ce thème.

AGIR GLOBALEMENT DANS LES TERRITOIRES

Que ce soit à travers des dispositifs nationaux ou via des opérations plus locales, un certain nombre de démarches permettent d'intégrer les actions de lutte contre la précarité énergétique au cœur des politiques territoriales.

AU NIVEAU LOCAL : COLLECTIVITES LAUREATES AGIR POUR L'ENERGIE

A travers un appel à projet Etat-Ademe-Région, 75 communes de Paca se sont engagées dans une charte d'objectifs déclinée en plan d'actions pour une utilisation rationnelle de leurs ressources en énergie et en eau. 9 thèmes d'intervention sont ainsi déclinés en actions concrètes dont un thème consacré à « lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité » via la formation des travailleurs sociaux et la diffusion par les CCAS de kits « économies d'énergie » et de brochures de conseil.

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL : LES PDALPD

En 2010, la loi Grenelle 2 impose aux conseils généraux d'intégrer dans leur PDALPD un volet lutte contre la précarité énergétique. En Paca, 3 CG ont élaboré des fiches actions spécifiques (CG83, 05 et 84).

DANS LES TERRITOIRES (DE LA COMMUNE A LA REGION) : A21, PCET, SCOT, AEU...

Les collectivités impliquées sur le développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique sont engagées dans des démarches d'Agenda 21, de PCET, SCOT, d'AEU... Ces démarches lorsqu'elles ciblent les ménages en situation de précarité peuvent être des leviers d'actions sur la précarité énergétique. Les PCET nous semblent particulièrement pertinents sur cette thématique. Un appel à projet ADEME-Région-DREAL-FEDER lancé en janvier 2011 vise à encourager et accompagner les démarches de PCET portées par les collectivités.

EN CONCLUSION

Les atouts :

La région PACA est marquée par un tissu associatif très dense (80 000 associations soit 10 % du nombre d'associations en France) qui apporte une grande richesse en terme d'innovation. On le voit, les actions de lutte contre la précarité énergétique sont très nombreuses, portées par des acteurs dans des champs de compétences multiples. L'existence d'un réseau régional sur la précarité énergétique est une spécificité (seuls 4 réseaux régionaux sont actifs en France). On note également que la région PACA est un territoire d'expérimentation et d'innovation dans la mesure où certaines actions de lutte contre la précarité énergétique ont été précurseurs (action MDEE des Compagnons Bâtisseurs, appartement témoin Ecopolenergie /GERES/ Loubatas, vente d'électroménager performant par la petite Ourse...). De même, certains partenaires institutionnels

(Ademe/Région) mènent des démarches innovantes qui viennent appuyer les dynamiques locales sur la question (appel à projet AGIR, écocitoyenneté...).

Les freins :

Pourtant, il n'existe pas encore de fonds social d'aide aux travaux en PACA, alors que ce dispositif est largement plébiscité au niveau national et a fait ses preuves dans les territoires qui en disposent. D'autre part, on a pu observer que nombreuses sont les expérimentations qui n'ont pas été pérennisées faute de moyens et de portage institutionnel. Le réseau RREP a dû faire appel à des financements nationaux pour sa création...

De fait l'implication très récente des Conseils Généraux sur cette question n'a pas permis de pérenniser les projets expérimentaux menés antérieurement. Un travail de diffusion d'une culture commune de la précarité énergétique paraît indispensable notamment en direction des élus.

Ces constats confirment la nécessité d'engager un travail de fond sur la pérennisation des actions exemplaires afin de passer de l'expérimentation à la généralisation...La phase suivante de ce travail d'état des lieux est de réaliser des diagnostics de territoire en vue d'identifier les chaînes d'intervenants à mobiliser et de qualifier les actions expérimentales dans les territoires, devraient permettre d'engager un plan d'actions global pour traiter durablement les situations précarité énergétique en PACA .

LES ACTEURS CONCERNES EN PACA

Sans prétendre à l'exhaustivité nous présentons ici les principaux acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. Nous l'avons vu, la Précarité Énergétique est une notion complexe aux contours encore flous, nous avons choisi dans cette étude de nous limiter à 5 types d'acteurs : les acteurs de l'énergie et de l'eau, de l'action sociale, du logement, les organismes financiers et les « acteurs transversaux » dont les champs de compétences recouvrent l'ensemble de ces domaines. Nous n'avons pas listé les acteurs de la santé et des déplacements mais il serait pertinent de les associer davantage aux actions de lutte contre la précarité énergétique.

Précarité énergétique et Santé :

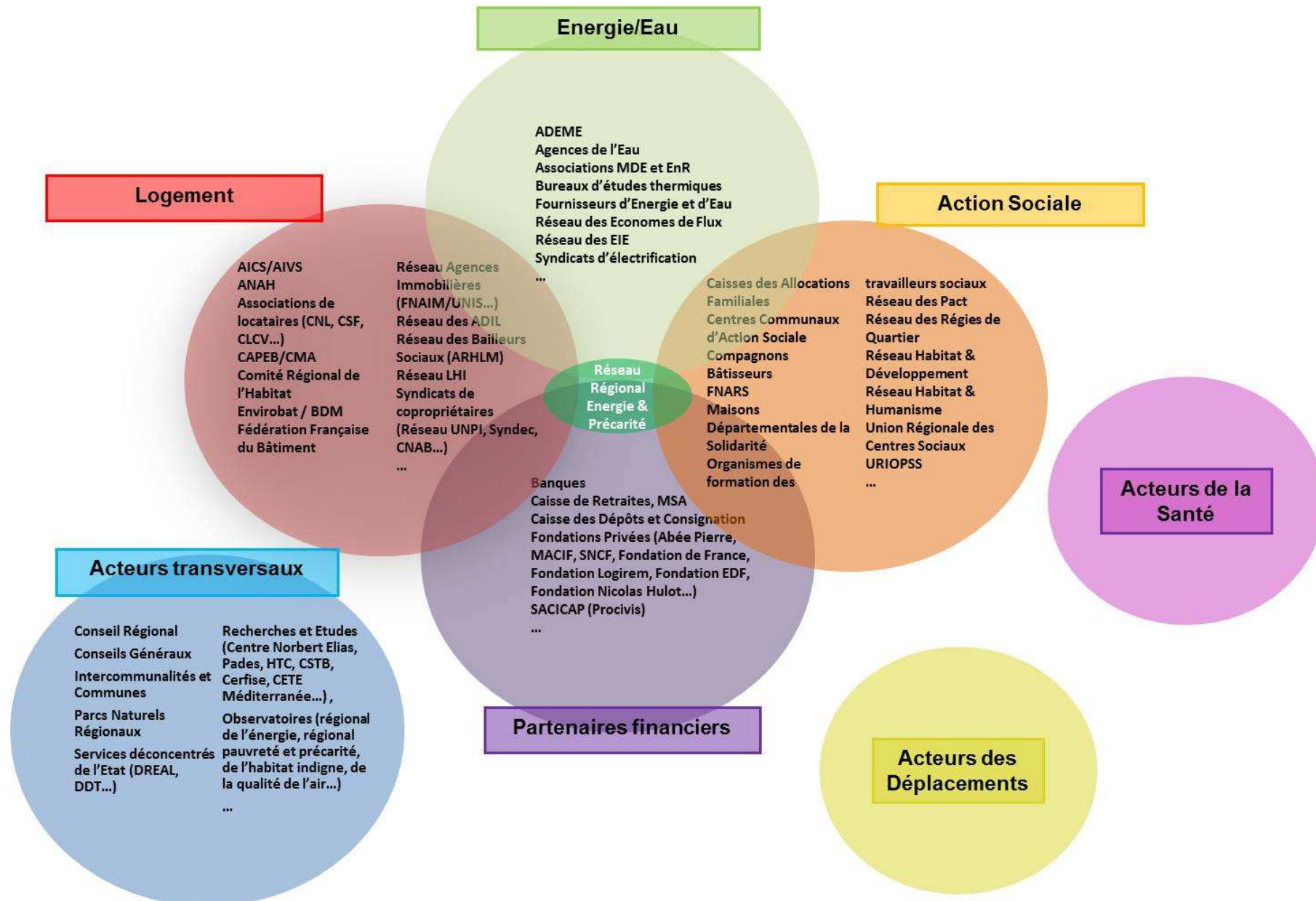
Au-delà des questions d'insalubrité, de décence ou d'indignité, la lutte contre la précarité énergétique est aussi une politique sanitaire qui demande à être mieux qualifiée et reconnue.

La Grande Bretagne s'est ainsi intéressée à ces questions de précarité énergétique par une approche des politiques sanitaires. Il n'est pas évident de transposer les études et approches étrangères à nos pratiques mais ne pas tenter de le faire serait aussi occulter un volet important de la question. L'étude LARES (Large Analysis and Review of European housing and health Status) sur l'habitat et la santé, conduite dans huit villes européennes par le bureau de l'OMS, a étudié la relation entre l'efficacité énergétique des logements et l'état de santé de leurs occupants. Le fait de déclarer un mauvais état de santé est apparu significativement lié à un mauvais confort thermique, à des problèmes d'étanchéité, ainsi qu'à la présence d'humidité et/ou de moisissures. Les conséquences sanitaires de la précarité énergétique sont notamment : des risques accrus d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incendie (dus à l'utilisation de méthodes alternatives de chauffage et d'éclairage), qualité de l'air détériorée et taux d'humidité augmenté (dus au colmatage des fenêtres et fermeture des dispositifs d'aération), risques d'intoxication alimentaire (dus à l'absence de possibilités de réfrigération et/ou de cuisson des aliments), impact sur la santé mentale des résidents (rupture de liens sociaux, isolement...).

Le schéma ci-après propose de classer les principaux acteurs identifiés selon leurs domaines de compétences, ce classement est très subjectif dans la mesure où la plupart des acteurs œuvrent de manière transversale mais il a l'avantage de donner une vision synthétique du panorama des acteurs mobilisés ou à mobiliser en Paca. Pour faciliter le recensement nous avons choisi de ne citer que les acteurs fédérés en réseau, les membres de ces réseaux répartis dans les territoires étant de fait associés.

L'ensemble des sigles est référencé dans la liste des abréviations en fin d'étude.

Les Acteurs de la Précarité Energétique



UN CONTEXTE INCERTAIN POUR LES ACTEURS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Dans le cadre de la recherche-action menée conjointement par les associations Ecopolenergie, le Loubatas et le Centre Norbert Elias (Appel à Projet Prebat – Réduction de la Précarité Énergétique – Puca/Ademe/Anah – 2008-2010), un des axes de la recherche s'est intéressé aux « acteurs de première ligne » confrontés à la question de la précarité énergétique dont nous livrons ici une synthèse des enquêtes réalisées.

« L'ensemble du contexte de la lutte contre la précarité énergétique pourrait être qualifié d'incertain. » »

Cette incertitude existe en premier lieu à l'échelle institutionnelle, échelle multiple, rappelons-le, en région. Dans un contexte de réformes liées à la décentralisation, il existe beaucoup d'interrogations et de « flou » sur les compétences devant être attribuées, à long terme, à chaque acteur institutionnel.

Ainsi, si **la Région** est aujourd'hui compétente en matière environnementale, la réforme des institutions envisagée en 2014 rend manifestement malaisé un engagement plus grand dans ces questions.

Les conseils généraux s'interrogent également sur les formes d'intervention à promouvoir, dans un contexte où, depuis la loi Grenelle 2, les plans départementaux d'aide aux logements sont tenus de mettre en œuvre des mesures de prévention de la précarité énergétique.

Pour **les acteurs associatifs**, ce contexte d'incertitude a pour conséquence la difficulté d'accès à des financements pérennes. Enfin, le constat est aussi fait d'un véritable paradoxe: alors que la lutte contre la précarité énergétique a « le vent en poupe » à l'échelle nationale et européenne, elle ne bénéficie pas, aux dires d'une association environnementale, « d'un véritable portage politique local ».

L'incertitude existe aussi du fait de la libéralisation du marché de l'énergie : l'apparition de nouveaux **fournisseurs** vient déstabiliser l'accès aux tarifs régulés et aux tarifs sociaux, tandis que les hausses régulières du coût de l'énergie sont le signe des incertitudes qui pèsent sur ce marché, dans un contexte global où la lutte contre le changement climatique et la finitude des ressources imposent un cadre contraint.

Quant aux **acteurs de première ligne**, nombre d'entre eux sont salariés dans le cadre de « contrats aidés » dans les associations que nous avons rencontrées et ils font face à deux inquiétudes : la poursuite du financement des associations qui les emploient et la question du renouvellement ou non de leur contrat et/ou de la transformation de celui-ci en contrat « de droit commun ».

Avec la précarité énergétique, nous sommes face à une catégorie émergente dans les champs des politiques publiques comme de l'action sociale et les dispositifs spécifiquement dédiés à cette question sont rares. Les professionnels qui s'y consacrent ne disposent donc pas en la matière d'une expérience acquise, mais en voie de constitution.

Les acteurs du travail social, souvent « au front », selon leur propre expression, face à des situations de détresse sociale ou économique, peuvent considérer l'emploi du terme de précarité comme euphémisant. Pour eux, ce terme vient désigner des situations extrêmement difficiles à l'aide d'un registre lexical acceptable. Ainsi la Fondation Abbé Pierre tient à continuer de parler de « pauvreté énergétique », expression qu'elle n'a cependant pas réussi à imposer dans le cadre du groupe de travail préparatif au rapport Pelletier.

À ce socle de valeurs mises en avant dans le travail social aujourd'hui, s'ajoute la volonté pour certains d'entretenir des relations avec leur public qui ne reposeraient pas seulement sur un lien de « consommateurs de services sociaux » à « donneurs de prestations sociales ».

A la peur d'être trop sollicité sur de la demande d'aide financière se superpose celle de la perte de sens: devenir un guichet permettant uniquement l'accès à des prestations sociales, altérerait les relations de l'intervenant social aux publics, et participerait d'une transformation ou d'une altération de l'idéal de la « relation d'aide », ou de « l'évaluation globale de la situation de la personne ».

Les acteurs de première ligne que nous avons rencontrés évoquent la difficulté croissante de leur travail, une évolution qui tient en premier lieu à celle des publics, du fait de leur précarisation massive.

En second lieu, la difficulté du travail provient de l'écart entre les lois et dispositifs et leurs possibilités d'application concrète sur le terrain. La mise en place de procédures d'évaluation et la « déshumanisation » de l'accueil, désormais téléphonique et automatisé, d'un certain nombre d'institutions et d'entreprises sont également citées, en ce qu'elles signifient aux yeux des participants un oubli des dimensions humaines et de la réalité des conditions concrètes d'existence des publics. »

La précarité énergétique nécessite une pluralité d'acteurs aux priorités distinctes: lutte contre les impayés de factures d'énergie et d'eau, lutte contre le mal-logement, réponse sociale et actions de proximité face aux effets des inégalités d'accès à l'énergie, lutte contre le dérèglement climatique. L'élaboration d'un référentiel de compétences partagées devient un enjeu important tout comme la construction de partenariats élargis pour répondre au mieux aux situations des familles.¹⁸

¹⁸ Rapport Final « Réseau Régional Energie et Précarité », Associations Ecopolenergie, le Loubatas et le Centre Norbert Elias, Appel à Projet Prebat (PUCA-ADEME-ANAH), 2010.

LES SPECIFICITES EN PACA

UNE SITUATION PARADOXALE : UN CLIMAT RELATIVEMENT CLEMENT QUI CONDUIT A DES SITUATIONS DE PRECARITE ENERGETIQUE

La situation climatique de la région est en partie à l'origine de quelques unes des spécificités que l'on peut remarquer :

- Une performance énergétique des bâtis assez faible notamment sur un parc de logement ancien et peu rénové (peu d'importance a été accordée au confort thermique en raison de factures énergétiques jusqu'à présent relativement abordables) ainsi qu'un sous équipement en système de chauffage (plus marqué sur la zone côtière qui bénéficie d'un climat plus clément).
- Le recours à la climatisation plus important qui mène à des consommations d'électricité élevées (surtout dans des bâtiments peu isolés et sans gestion du confort d'été) ou des situations d'inconfort d'été marquées qui sont à la base d'éventuelles surconsommations des appareils de froid notamment mais aussi de risque sur la santé des occupants.
- Un nombre plus important de ménages qui déclarent souffrir du froid en PACA que dans le Nord Pas de Calais, du fait de l'importance de logements de mauvaise qualité¹⁹.

UNE TENSION SUR LE MARCHE IMMOBILIER DANS LES ZONES URBAINES ET COTIERES ET DANS UNE MOINDRE MESURE EN MONTAGNE :

La tension sur le marché de l'immobilier contraint les ménages les plus modestes à se tourner vers des logements pouvant être en mauvais état avec notamment de mauvaises performances énergétiques. Cette tension est également à la source de la suroccupation observée dans les logements. Enfin, les logements sociaux n'étant pas assez développés, certains ménages se retrouvent dans le parc privé, plus coûteux et souvent en moins bon état.

UN TERRITOIRE CONTRASTE ET DES SITUATIONS DIVERSES

La région présente un territoire contrasté et des caractéristiques de ménages très divers qui peuvent amener à des situations de précarité énergétique variées :

- Des zones de montagne et des zones rurales avec des charges de chauffage plus importantes et des déplacements incontournables qui pèsent sur le budget des ménages. On y retrouvera plus souvent des ménages (ou personnes) isolés, une population plus âgée logeant dans de l'habitat ancien peu performant, et souvent peu adapté en taille à la composition du ménage (grands logements pour des personnes seules ou en couple).

¹⁹ Actes « Conférence nationale sur la précarité énergétique », EAPN, Lille, 15 nov. 2010.

- Des zones urbaines très peuplées, avec une part importante d'habitat collectif majoritairement construit avant 1975 et qui présente des performances énergétiques très faibles (isolation faible ou nulle, infiltration d'air ...). On trouvera ici des propriétaires occupants mais également une forte proportion de locataires pour lesquels la médiation avec les bailleurs s'avère très pertinente en vue de réaliser des travaux.

POUR ALLER PLUS LOIN DANS LE REPERAGE DES SITUATIONS DE PRECARITE ENERGETIQUE ET DANS LEUR RESORPTION

Une analyse plus fine des données statistiques (croisements) et de terrain mènerait à un ciblage plus précis des zones et publics prioritaires pour développer des actions concertées et cohérentes à l'échelle régionale et départementale.

Des analyses de ce type ont déjà été menées dans le département du Var (diagnostic précarité énergétique pour le développement d'actions dans le cadre du PDALPD et pour l'élaboration d'un PIG départemental) et dans les Hautes Alpes (étude sur la vulnérabilité énergétique des ménages). Ces 2 études sont disponibles en ligne.²⁰

Les analyses doivent notamment apporter des éléments pour avancer sur les questions suivantes :

- Les spécificités des territoires aggravent-elles les situations de précarité énergétique (ou à l'inverse) ? (zone urbaine/zone rurale, dépendance aux transports, besoin de chauffage/besoin de rafraîchissement...)
- Le repérage des ménages touchés et le type de logement
- Les actions en cours et à développer ainsi que les moyens financiers disponibles ou à rechercher
- Les chaînes d'intervenants mobilisés et à mobiliser.

La mise en place en 2011 de l'Observatoire de la précarité énergétique devrait permettre d'apporter des réponses aux questions posées ci-dessus à moyen terme.

Par ailleurs, il faudrait pour obtenir des données plus précises, se rapprocher des différents observatoires et organismes d'enquêtes en indiquant les critères et indicateurs pertinents à mesurer. Par exemple pour les enquêtes liées au logement nous proposons que soient mises en place des enquêtes spécifiques avec des relevés effectués par des thermiciens pour mieux qualifier les données qui actuellement sont basées sur du déclaratif.

Dans le cadre du projet ELPE, nous avons déjà abordé le réseau de Lutte contre l'Habitat Indigne pour voir quels liens pourraient être noués avec ce réseau pour développer des synergies et profiter de l'expérience d'un réseau qui a mis notamment en place des outils de repérage de plus en plus efficaces.

Parmi les acteurs à mobiliser, on compte également les organismes de la santé afin de disposer de données plus fines comme :

- Nombre d'accidents de décès liés aux intoxications au monoxyde de carbone ou à des défaillances de système de chauffage.
- Nombre de maladies dues à un état dégradé du logement (humidité, champignons ...)

²⁰ Documents téléchargeables sur : <http://www.ecopolenergie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html>

Le repérage des ménages qui semble être un des points importants (point cité par exemple comme essentiel dans la réussite de la mise en œuvre du programme Habiter Mieux), demande un travail multipartenarial entre les acteurs du logement, du social, de l'énergie, de la santé ...

CONCLUSION & PERSPECTIVES

Cet état des lieux est une première étape pour caractériser le phénomène de précarité énergétique en PACA, les principaux indicateurs analysés montrent que la Région est marquée par une part importante de ménages vulnérables (faibles revenus, bénéficiaires d'aides sociales, familles monoparentales, personnes âgées...), une forte proportion de logements collectifs et souvent mal isolés, qui pour certains sont sur occupés et équipés de chauffage électrique, avec des consommations de fluides élevées. Ces éléments laissent supposer qu'une part importante de la population peut être en situation de précarité énergétique. Néanmoins, la Région est un terreau d'innovation tant dans les dispositifs financiers mis en œuvre que dans la diversité et l'exemplarité des actions réalisées dans les territoires, ces dispositifs et ces actions gagneraient à être connus et généralisés pour réduire les situations de précarité énergétique.

La présentation de l'état des lieux régional le 3 février dernier, dans le cadre d'une journée d'échanges et de réflexion, a permis de rassembler une centaine d'acteurs mobilisés sur cette thématique. La forte participation et la diversité des professionnels présents (institutions, collectivités, entreprises, associations) montrent l'intérêt porté à ce phénomène et l'urgence à agir. Cette journée s'inscrit dans un mouvement plus global de montée en légitimité de la problématique tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. La mise en place du programme « Habiter Mieux », la signature de contrats locaux d'engagement, l'intégration d'un volet de lutte contre la précarité énergétique dans les PDALPD et la création d'un observatoire national de la précarité énergétique, sont autant de leviers pour développer des actions préventives dans les territoires et assurer une large concertation des acteurs concernés. La phase suivante de ce projet, réaliser des diagnostics de territoire, doit permettre un ciblage précis des ménages, l'identification des chaînes d'intervenants à mobiliser et l'appui aux actions exemplaires. L'enjeu est de proposer une méthodologie reproductible pour impulser une réelle dynamique de lutte contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire régional.

ABREVIATIONS

ADEME – Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEU – Approche Environnementale d'Urbanisme
AGIR – Action Globale Innovante pour la Région
AICS – Agence Immobilière à Caractère Sociale
AIVS – Agence Immobilière à Vocation Sociale
AMPIL – Action Méditerranéenne d'Insertion Social et de Logement
ANAH – Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ARENE – Agence Régional de l'Environnement et des Nouvelles Energies
ARHLM – Association Régionale des Organismes HLM
ASE – Aide de Solidarité Ecologique
BDM – Bâtiments Durables Méditerranéens
CAF – Caisse d'Allocations Familiales
CAPEB – Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CCAS – Centre Communal d'Action Social
CEDER – Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables
CEE – Certificats d'Economie d'Energie
CETE Méditerranée
CDC – Caisse des Dépôts et Consignation
CG – Conseil Général
CGDD - Commissariat Général au développement durable
CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie
CLE – Contrat Local d'Engagement
CMA – Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMUC – Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAB – Confédération Nationale des Administrateurs de Biens
CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNL – Confédération Nationale des Locataires
CPER – Contrat Plan Etat Région

CSF – Confédération Syndicale des Familles

CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

DDT – Direction Départementale des Territoires

DGALN- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

DPE – Diagnostic de Performance Energétique

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF – Electricité De France

EIE – Espace Info Energie

ENL – Enquête Nationale Logement

EPCI – Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ELPE – Etat des Lieux de la Précarité Energétique en PACA

EPEE – Etude de la Précarité Energétique en Europe

EPTZ – Eco Prêt à Taux Zéro

FAP – Fondation Abbé Pierre

FART – Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (Programme « Habiter Mieux »)

FEDER – Fonds Européen de Développement Régional

FILOCOM – Fichier du Logement Communal

FNAIM – Fédération Nationale des Agences Immobilières

FNARS – Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

FREE – Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie

FSATMEE – Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'énergie et de l'eau

FSL – Fonds Solidarité Logement

GDF-Suez – Gaz De France

GERES – Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités

HTC – Habitat et Territoires Conseil

IFEN – Institut Français de l'Environnement

INSEE – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LARES – Large Analysis and Review of European housing and health Status

LBC – Lampe Basse Consommation

LHI – Réseau de Lutte contre l'Habitat Indigne

MDEE – Maîtrise De l'Energie et de l'Eau

MEEDDM - Ministère de l'écologie et du développement durable

MELLE – Maîtrise de l'Energie dans le Logement et Lutte contre les Exclusions

MI- Maisons Individuelles

MSA – Mutuelle Sociale Agricole

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH RU ou RR - OPAH de revitalisation rurale ou urbaine

OPATB - Opérations programmées d'amélioration thermique et énergétique du bâtiment

PACA – Provence Alpes Côte d'Azur

PACT -

PCET – Plan Climat Energie Territoire

PDALPD – Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées

PIG – Programme d'Intérêt Général

PNRQAD – Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

PST – Programme Social Thématique

RREP – Réseau Régional Energie & Précarité

SACICAP – Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

SCOT – Schéma de Cohérence Territorial

Enquête SILC – Enquête sur les Revenus et les Conditions de Vie

SOeS, EPLS- Service de l'observation et des statistiques, Enquête sur le parc locatif social

SYNDEC – Association pour la défense des droits immobiliers des propriétaires et copropriétaires

TPN – Tarif Première Nécessité

TSS – Tarif Spécial de Solidarité

UNIS – Union des Syndicats de l'Immobilier

UNPI – Union Nationale de la Propriété Immobilière

URIOPSS – Union Régionale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

ANAH. (2009). « Exploitation enquête INSEE ENL 2006 ».

Canale, C. (2007, sept/oct). "Précarité énergétique : de quoi parle-t-on ?". (n° 60) . CLER Infos.

Devalière, I. (2008). "l'Observatoire National de la Précarité Energétique, Etude de Faisabilité". CSTB/ADEME.

Energies Cités, (2007) « lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat », ADEME

EPEE. (2009, Septembre). "une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales".*collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'Energie (n°6634)* . ADEME.

FINSH (2010, mai). « Habitat à vocation sociale : sortir de la précarité énergétique – Un guide pour les bailleurs, collectivités et associations ». *collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'Energie*, ADEME, IEE, Fondation Abbé Pierre - GERES.

IEE. (2008). « Etude de la Précarité Energétique en Europe », France WP2 D6EAPN. (15 nov. 2010). Actes « Conférence nationale sur la précarité énergétique », Lille

IFEN (2007), « la facture d'eau domestique »

INSEE (2006.) « La maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA ».

INSEE. (2007). « Recensement de la population », DRASS, FINES.

INSEE. (déc. 2008, remis à jour juillet 2009). « Rapport d'étude le logement en PACA »

MEEDDM en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat. (2011, janvier). DOSSIER DE PRESSE : « Logement social 2010 : un niveau record de production, une réponse mieux adaptée aux besoins ».

Chéron, D. (2008). « La maîtrise de l'énergie dans les logements en PACA », ADEME PACA, Région PACA – Observatoire de l'Energie PACA.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse/DREAL. (2008). « Le prix de l'eau en 2007 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse », Agence de l'eau RMC et DREAL

Fondation Abbé Pierre. (2010). « 15ème rapport sur l'état du mal logement en France, Fondation Abbé Pierre.

RREP. (2010). « Rapport Final ». Appel à projet PREBAT (PUCA-ADEME-ANAH)

Sites du Ministère du Développement Durable :

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.statistiques.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9

Site du Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement - RAPPEL

- www.precarite-energie.org/

LES ASSOCIATIONS PORTEUSES DU PROJET



Marie-Maud GERARD – GERES

2 cours Foch 13400 Aubagne

Tél : 04 42 18 55 88

www.geres.eu

mm.gerard@geres.eu

Crée en 1976, le GERES - Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités - est une association à but non lucratif, dont les actions visent à améliorer les conditions de vie des populations par la mise en œuvre de projets qui réduisent la précarité énergétique, préservent l'environnement et limitent les changements climatiques et leurs conséquences.

Sa représentation française, comptant une dizaine de spécialistes énergie-déchets-environnement, conseille et accompagne les pouvoirs publics et les filières économiques vers :

- La maîtrise des dépenses énergétiques : promotion des économies d'énergie dans le bâtiment résidentiel et tertiaire, introduction de services énergétiques innovants, information et conseil auprès du grand public (animation de 2 Espaces Info Energie) ;
- La lutte contre la précarité énergétique (coordination du projet européen FinSH « Outils pratiques et financiers pour la réduction de la précarité énergétique », accompagnement d'acteurs oeuvrant auprès des familles, co-animation réseau Régional Energie & Précarité, conseils sur la performance énergétique du logement) ;
- La gestion et la valorisation des déchets (promotion du compostage...) ;
- La relocalisation de la production énergétique et de la gouvernance de ses impacts (hydroélectricité, éolien, biogaz).



Olivier Béal - Association CIPFP Le Loubatas

BP 16 - 13860 Peyrolles en Provence

Tel : 04.42.67.06.70

www.loubatas.org

energie@loubatas.org

Le Loubatas est une association d'éducation à l'environnement qui s'adresse à tous les publics. L'association gère un centre d'hébergement bioclimatique fonctionnant à l'énergie solaire, ce qui la rend pionnière dans les domaines de l'éducation à la gestion des ressources et du développement durable.

Nos activités :

- Education à l'environnement, à l'énergie et à l'éco-construction lors de projets éducatifs à l'année ou lors de séjours de découverte sur le centre.
- Développement de projets sur l'énergie et la précarité en partenariat avec Ecopolenergie et le Geres et sur le passage à l'acte en termes de comportements eco-citoyens.
- Animation du réseau Régional Energie & Précarité
- Formation sur l'énergie, l'environnement et la gestion d'équipe.
- Création et Vente de documents et d'outils pédagogiques sur l'environnement.
- Accueil de groupes en gestion libre ou pension complète (agrément Ecogîtes des "Gîtes de France")
- Organisation de chantiers de Jeunes internationaux.



Claire BALLY & Virginie VIERI Association ECOPOLENERGIE

Maison le Pesquier – Quartier Pesquier 58 - 13120 GARDANNE

Tel : 04.42.51.24.09

www.ecopolenergie.com

claire.bally@ecopolenergie.com

Créée en mai 2001, l'association ECOPOLENERGIE informe, sensibilise, éduque, conseille et forme un large public à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, à la diversification énergétique et à la protection de l'environnement.

Nos activités :

- Education à l'énergie auprès des écoles, collèges et lycées.
- Espace Info Energie : actions de sensibilisation des particuliers, des entreprises et des collectivités.
- Conseil et suivi en économie de flux pour les gestionnaires de patrimoine (collectivités, bailleurs).
- Energie et Précarité : projets de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie à l'échelle des quartiers - formation des travailleurs sociaux, réalisation d'une exposition interactive, montage d'actions avec les acteurs locaux, accompagnement des bailleurs.
- Animation du réseau Régional Energie & Précarité.
- Formation sur l'utilisation rationnelle de flux et les méthodes pédagogiques (éducateurs à l'environnement, étudiants, conseillers énergie, travailleurs sociaux, bailleurs, chargés de missions et élus des collectivités)
- Centre de Ressources sur l'environnement, l'énergie et l'habitat.

ANNEXES

Les annexes listées ci-dessous sont présentées dans 3 fichiers indépendants en format pdf.

Annexe A

- Présentation du RREP (Réseau Régional Energie & Précarité) et du projet ELPE.
- Liste des personnes entretenues
- Grilles d'entretien

Annexe B

- Tableau des actions

Présentation des actions menées en PACA pour sortir des ménages de la précarité énergétique.

Annexe C

- Tableau des dispositifs

Présentation des dispositifs d'aides financières qui permettent de financer des actions de lutte contre la précarité énergétique en PACA.